



MUNICIPAL

Gazette

MUNICIPALE

DE—OF

Montreal

Deuxième année No. 42
Second year

20 Novembre 1905
November

Les abonnements sont reçus chez
Le Trésorier de la Ville de Montréal,
Hôtel de Ville

Les autres communications doivent
être adressées au directeur de
"LA GAZETTE MUNICIPALE"
Hôtel de Ville

Forward subscriptions to
The City Treasurer of Montreal
City Hall

All other communications should be
addressed to the managing-editor of
"The Municipal Gazette"
City Hall

TELEPHONE : MAIN 4240

Paraît le lundi matin
Published every Monday
morning

Abonnements \$2 par an
Subscriptions \$2 a year

Payables d'avance
Payable in advance

Organe officiel de la Corporation de la Ville de Montréal
Official organ of the Corporation of the City of Montreal
CANADA

La Fourniture du Gaz

I.—Rapport primitif des chefs de service de la Montréal sur la construction d'une usine à gaz municipale. II.—Correspondance échangée entre le greffier de la Ville et l'expert F. W. Bemis. III.—Réponses des fonctionnaires municipaux aux questions à eux posées sur la question du gaz.

(PUBLIÉ PAR ORDRE DU CONSEIL)

I.—Rapport primitif des chefs de service.

Montréal, 23 janvier, 1905.

A Son Honneur le Maire et à MM. les Echevins de la Ville de Montréal.

Messieurs,

Conformément à la résolution du Conseil, en date du 7 novembre dernier, j'ai l'honneur de vous soumettre mes réponses aux questions posées relativement à l'usine que la Ville a l'intention d'établir et d'exploiter pour fournir et distribuer le gaz aux citoyens.

Question.—Coût de l'établissement d'une usine moderne pour la fabrication du gaz, d'une capacité suffisante pour fournir le gaz aux citoyens de Montréal?

Réponse.—Le coût total d'un matériel (usine et tuyaux placés) complet, pour distribuer le gaz par des conduits souterrains à tous les consommateurs y compris les maîtres-tuyaux et les tuyaux de distribution, \$5,000,000.

Question.—Coût de la pose de tous les tuyaux à gaz dans les rues de la Ville ainsi que le coût du rétablissement des pavages?

Réponse.—\$2,800,000.00.

Question.—Coût de l'établissement d'une usine à gaz?

Réponse.—\$2,200,000.

Question.—Quel sera le prix coûtant du gaz?

Réponse.—De 15 à 26 cents suivant la qualité et le prix du charbon que l'on pourra obtenir.

Question.—Préparer des plans et indiquer les endroits où les maîtres-conduits et les tuyaux de distribution pourraient être posés?

Réponse.—Des plans sont ci-joints.

(La réponse à cette question comporte l'indication de la localité la plus favorable pour l'installation d'une usine à gaz municipale.)

Au double point de vue de l'économie et de la commodité, l'usine devrait être établie, à mon avis, dans le quartier Saint-Gabriel, tout près de la station de pompes du bas niveau, où se trouve un emplacement convenable appartenant à la Ville.

Cet emplacement est adjacent au chemin de fer et au canal,

The Gas Supply.

I.—First report of heads of departments on construction of a Municipal Gas Plant. II.—Correspondence between the City Clerk and Mr. E. W. Bemis, gas expert. III.—Replies also of heads of departments anent the gas question.

(PUBLISHED BY ORDER OF THE CITY COUNCIL)

I.—Report on Construction of Municipal Gas Plant.

Montreal, January 23rd. 1905.

To the Mayor and Aldermen of the City of Montreal.

Gentlemen,

In compliance with the terms of a motion passed by the Council, November 7th, I have the honor to submit replies to the questions about a gas plant proposed to be constructed and owned by the corporation for the supply and distribution of gas in the City of Montreal.

Question.—The cost of establishing up-to-date works for the manufacturing of gas of a sufficient capacity to supply the citizens of Montreal?

Answer.—The total cost of a gas plant, complete, to deliver gas through underground pipes to all consumers including mains and service pipes, \$5,000,000.00.

Question.—Cost of laying gas mains in the streets of the City as well as the cost of restoring the pavements?

Answer.—\$2,800,000.00.

Question.—The cost of establishing a gas plant?

Answer.—\$2,200,000.00.

Question.—What will be the cost price of gas?

Answer.—From 15 to 26 cents according to the quality and price of coal available.

Question.—To prepare plans and submit location of mains and service pipes?

Answer.—Plans are herewith submitted.

The answer to this question involves declaring where would be the most suitable locality for a civic gas plant.

For economy and convenience, in my opinion, the plant should be erected in St. Gabriel ward adjacent to the low level pumping station, where a suitable site is already the property of the corporation.

The locality adjoins both railway and canal, thus reducing

ce qui réduirait au minimum le coût du manieient et du transport du charbon et de ses produits secondaires. Comme l'usine se trouverait à proximité de la station de pompes, le gaz et le coke pourraient être profitablement employés à la production de la force motrice pour les pompes à vapeur et constitueraient un combustible sans fumée aucune; et le coke, qui est un dérivé du charbon, pourrait être employé à cet endroit ainsi qu'à la station de pompes du haut niveau au lieu de charbon bitumineux. Un autre avantage qui découlerait de cet établissement, c'est que l'usage de gaz, comme force motrice, pour pomper l'eau dans le réservoir ou pour produire l'électricité, épargnerait la dépense qu'il faut faire afin d'agrandir le canal d'alimentation de l'aqueduc pour augmenter la force en turbine.

Des machines à gaz pourraient être mises instantanément en opération et, comme auxiliaires des méthodes actuelles ou des autres systèmes connus, ces machines sont de beaucoup les plus économiques. La construction des bâtiments et la pose des maîtres-conduits et des tuyaux de distribution nécessaires pour établir un service à gaz parfait prendraient 3 ans, après que tous les matériaux seront rendus sur les lieux. A l'emplacement ci-dessus mentionné, les travaux pourraient être exécutés sans trop entraver la circulation dans aucune des rues publiques.

Le tout respectueusement soumis,
 Votre obéissant serviteur,
 E.-O. CHAMPAGNE,
Inspecteur en chef des chaudières à vapeur.

A Son Honneur le Maire et aux Membres du Conseil de la Ville de Montréal.

Messieurs,

A l'assemblée spéciale du Conseil municipal, tenue le lundi, 7 novembre 1904, une résolution a été adoptée, donnant instruction à certains officiers de la Ville de conférer ensemble et de préparer, d'ici à deux mois, un état estimatif conjoint ou individuel du coût de l'établissement d'une usine à gaz municipale.

L'aide collective des membres de la sous-commission, dont les signatures figurent ci-dessous, a beaucoup simplifié le travail et a donné des résultats qui, je crois, seront trouvés assez exacts.

Les questions auxquelles il fallait répondre étaient:

1ère Question.—Quel sera le coût de l'établissement d'une usine moderne pour la fabrication du gaz, d'une capacité suffisante pour fournir le gaz aux citoyens de Montréal?

Réponse.—Pour une population de 500,000 . . . \$4,120,000
 " " " 400,000 . . . 3,540,000
 " " " 300,000 . . . 2,990,000

2e Question.—Quel sera le coût de la pose de conduites à gaz dans les rues de la Ville, et quel sera le coût de la réfection des pavages?

Réponse.—Pour une population de 500,000 . . . \$2,220,000
 " " " 400,000 . . . 1,950,000
 " " " 300,000 . . . 1,690,000

3e Question.—Quel sera le coût de la pose d'un service de gaz?

Réponse.—Pour une population de 500,000 . . . \$1,900,000
 " " " 400,000 . . . 1,590,000
 " " " 300,000 . . . 1,300,000

4e Question.—Quel sera le prix de revient du gaz?

Réponse.—Le prix coûtant sera de 26 cents, (comprenant la vente de tous les produits).

500,000 de population, 1re année vendu 58c; 20ème année, 33c
 400,000 " " " 60c; 20ème année, 33c
 300,000 " " " 63c; 20ème année, 33c

5e Question.—Préparer et soumettre un plan indiquant les rues où des conduites de gaz devront être posées.

Réponse.—Des conduites-maîtresses et des tuyaux de distribution seront posés dans toutes les rues de la Ville.

to a minimum the cost of handling coal and all by products. Being close to the pumping station gas and coke could be profitably used in the production of power for the steam pumps and prove a perfectly smokeless fuel; and coke, which is a by-product, could be used there and at the high level pumping station instead of bituminous coal. Other advantages would be that the use of gas, as a motive power for pumping water to the reservoir or to generate electricity, would save the expense of increasing the present inland cut.

Gas engines could be started instantaneously and as auxiliaries to the present or any other known methods are by far the most economical. The preparation and erection of buildings together with the laying of mains and service pipes, to complete an up-to-date gas service, would occupy three years after all material was on the ground, in the locality suggested.

Work could be carried on without interfering much with any public street traffic.

The whole respectfully submitted,
 Your obedient servant,

E. O. CHAMPAGNE,
Chief City Boiler Inspector.

To His Worship the Mayor and Aldermen of the City of Montreal.

Gentlemen,

At a special meeting of the City Council, held on Monday, November 7th, 1904, a resolution was passed, instructing certain officials of the corporation to confer together and to prepare, within two months, a joint or separate estimate, regarding the establishment of a municipal gas plant.

The collective help of each individual member of the sub-committee whose signatures appear below, has greatly simplified the work and conducted to results that, in my opinion, will be found fairly accurate.

The questions to be answered were:

1st. Q.—The cost of establishing up-to-date works for the manufacture of gas of a sufficient capacity to supply gas to the citizens of Montreal?

A.—For a population of 500,000 . . . \$4,120,000
 " " " 400,000 . . . 3,540,000
 " " " 300,000 . . . 2,990,000

2nd Q.—The cost of laying gas mains in the streets of the City as well the restoring of the pavements?

A.—For a population of 500,000 . . . \$2,220,000
 " " " 400,000 . . . 1,950,000
 " " " 300,000 . . . 1,690,000

3rd Q.—The cost of establishing a gas plant?

A.—For a population of 500,000 . . . \$1,900,000
 " " " 400,000 . . . 1,590,000
 " " " 300,000 . . . 1,300,000

4th Q.—What will be the cost price of gas?

A.—Cost price will be 26 cents (Products all sold).
 For 500,000 population—1st year sold at 58c, 20th year at 33c.
 For 400,000 population—1st year sold at 60c, 20th year at 33c.
 For 300,000 population—1st year sold at 63c, 20th year at 33c.

5th Q.—Also to prepare and submit a plan showing the streets wherein gas mains will have to be laid?

A.—Mains and distributing pipes will be laid in every street in the City.

Ces chiffres sont basés sur l'hypothèse que les différents produits seront tous vendus.

Votre obéissant serviteur,

STUART HOWARD,
Sous-inspecteur conjoint de la Ville.

Nous, soussignés, avons examiné le rapport ci-dessus et nous y souscrivons.

JOHN R. BARLOW,
Inspecteur de la Ville.

GEO. JANIN,
Surintendant de l'Aqueduc.

ALCIDE CHAUSSE,
Inspecteur des Edifices.

ERNEST BELANGER,
Sous-inspecteur conjoint de la Ville.

ARTHUR PARENT, (Sous
réserve quant à la quatrième question.)
Surintendant du Département de l'Eclairage.

HOTEL DE VILLE.

Montréal, 19 janvier 1905.

II.—Correspondance.

BUREAU DU GREFFIER DE LA VILLE,
HOTEL DE VILLE.

Montréal, 19 octobre 1905.

M. E.-W. BEMIS,
Cleveland, Ohio.

Cher monsieur,

Le Conseil municipal me charge de vous faire savoir que vous avez été nommé expert pour préparer un rapport sur le coût de l'établissement et de la mise en opération d'une usine à gaz à Montréal aux conditions plus amplement énumérées dans la résolution du Conseil que je vous communique. Je serais heureux de savoir, par le retour du courrier, si vous êtes disposé à agir comme expert. Je vous transmettrai les documents dont vous pourrez avoir besoin, ou je les tiendrai à votre disposition si vous avez l'intention de venir à Montréal.

Votre tout dévoué,

RENE BAUSET,
Sous-greffier de la Ville.

* * *

Cleveland, 23 octobre 1905.

M. RENÉ BAUSET,
Sous-Greffier de la Ville,
Montréal, Canada.

Cher monsieur,

Je vous ai télégraphié, dimanche, ma réponse à votre honoree du 19 octobre. Mon télégramme se lisait comme suit:

"Nomination acceptée. Mais il ne me paraît pas possible de préparer un rapport satisfaisant dans le délai fixé de deux semaines. Ne pouvez-vous pas prolonger ce délai jusqu'au 1er décembre? Veuillez m'adresser immédiatement, par express, tous les renseignements possibles."

Je présume que vous allez m'envoyer des informations qui m'arriveront mercredi, ou, au plus tard, jeudi matin de cette semaine. Malheureusement, vous me trouvez dans un moment de travail extraordinaire. J'aurai plus de temps vers la fin de la semaine prochaine. Il est possible que j'aie passer avec vous le dimanche de cette semaine. Je vous télégraphierai si je peux faire le voyage. Il me semble, comme je vous le disais dans ma dépêche, qu'il est essentiel qu'on m'accorde plus de temps que celui fixé dans la résolution de votre Conseil. On ne gagne rien à résoudre avec précipitation de telles questions. Au contraire. Il est presque

These figures are based upon the assumption that the different products obtained are all sold.

Your obedient servant,

STUART HOWARD,
Joint Deputy City Surveyor.

We, the undersigned, have examined the foregoing figures and concur with same.

JOHN R. BARLOW,
City Surveyor.

GEO. JANIN,
Superintendent M. W. W.

ALCIDE CHAUSSE,
Inspector of Buildings.

ERNEST BELANGER,
Joint D. C. S.

ARTHUR PARENT, (Under
reserve as to the fourth question.)
Superintendent Light Department.

(Under reserve as to the fourth question).

CITY HALL

Montreal, January 19th, 1905.

II.—Correspondence.

CITY CLERK'S OFFICE,
CITY HALL.

Montreal 19 October 1905.

E. W. BEMIS, Esq.,
Cleveland, Ohio.

Dear Sir,

I am instructed by the City Council to inform you that you have been appointed expert to report on the cost of the establishment and operation of a gas plant in Montreal, as more fully detailed in the annexed resolution of the Council.

I would be pleased if you would kindly inform me by return mail if you are prepared to act in this connection, when I will either transmit to you the documents you may require or keep them at your disposal here, in the event of your coming to Montreal.

Yours very truly,

RENE BAUSET,
Asst. City Clerk.

* * *

Cleveland, 23 October, 1905.

Mr. RENÉ BAUSET,
Asst. City Clerk.
Montreal, Canada.

Dear Sir,

I wired you on Sunday in reply to yours of October 19th. My telegram was as follows:

"Appointment accepted but satisfactory report within two weeks appears impossible. Can't you allow until December 1st? Please express me immediately any data available."

I suppose you will send me a package of data which I will get by Wednesday, or at latest, Thursday morning of this week. Unfortunately you have struck me at a time when I am especially busy. I shall be much more at leisure by the end of next week. It is possible I can spend Sunday with you, this week. If so I will wire you. It seems to me, as I wired you, that it is very essential that you should give me a little more time than two weeks indicated in your Council's vote. Such matters cannot be rushed without more loss

indispensable que l'on m'accorde jusqu'à la fin de novembre pour préparer un rapport; mais, si la chose est impossible, je ferai naturellement de mon mieux dans un plus court délai.

Bien sincèrement à vous,
EDWARD-W. BEMIS.

* * *

BUREAU DU GREFFIER DE LA VILLE,
HOTEL DE VILLE.

Montréal, 23 octobre 1905.

M. E.-W. BEMIS,
Cleveland, Ohio.

Cher monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche de samedi dernier. En réponse je vous transmets les questions auxquelles le Conseil attend une solution, ainsi que tous les documents qui sont en ma possession et sur lesquels devra se baser votre rapport.

Je ne suis pas autorisé à prolonger le délai qui vous est fixé pour préparer votre rapport; et comme le Conseil ne se réunira pas avant une semaine, je pense que vous devriez vous mettre immédiatement à la besogne de façon, si la chose est possible, à produire votre rapport, disons le 15 novembre. Au cas où vous ne seriez pas prêt à cette date, j'ai lieu de croire que le Conseil ne vous refusera pas une légère extension de temps. Je ne manquerai cependant pas de soumettre à la prochaine assemblée du Conseil, qui aura lieu le 30 octobre, votre suggestion relative à la prolongation du délai.

Bien à vous,
L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

* * *

Montréal, 20 octobre 1905.

M. L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville,
Montréal.

Cher monsieur,

Avant de commencer l'expertise que votre Conseil m'a chargé de préparer sur le rapport récemment soumis par les fonctionnaires de la Ville, je demanderais respectueusement:

(1) Qu'on me fournisse les données sur lesquelles ont été basés les états estimatifs qui m'ont été transmis relativement au coût de l'établissement et de l'exploitation d'une usine à gaz.

Je demanderais aussi qu'on me renseigne sur les points suivants, en autant qu'ils sont étrangers à l'item No 1.

- (2) Milles de chaque genre de pavages.
- (3) Milles de trottoirs de chaque espèce sur chaque rue.
- (4) Coût de la pose des conduites d'eau de 4" à 30" dans chaque genre de pavages ainsi que dans le roc et les autres espèces de terrain. Veuillez inclure le coût du plomb, des soupapes, etc., (sans toutefois vous occuper de celui des bornes-fontaines.)
- (5) Milles de conduites à gaz qu'il faudra poser (approximativement) dans le roc et les autres espèces de terrain, et nombre de milles dans chaque cas.
- (6) Coût, par tonne, des conduites d'eau, livrées le long des tranchées, cette année. Quand a été adjugé le dernier contrat pour fourniture de conduites, et, sur lequel sont basés les prix donnés?
- (7) Gages des ouvriers et heures d'ouvrage dans les travaux en régie.
- (8) Mêmes renseignements quant aux calfats, aux contre-maitres préposés à la pose des conduites d'eau, aux briqueteurs, aux maçons, aux ouvriers en fer, aux menuisiers, aux machinistes, aux chauffeurs stationnaires et aux mécaniciens.
- (9) Prix approximatif, par grosse tonne, du charbon généralement employé à Montréal pour la fabrication du gaz de charbon.
- (10) Combien de pieds de gaz une tonne de ce charbon produit-elle ordinairement?
- (11) Le coût de la purification du gaz est-il exceptionnellement élevé?

than gain. It is almost essential that I have until the end of November in which to make a report, but if that is not possible, of course I will do the best I can in a shorter time.

Very sincerely yours,
EDWARD W. BEMIS.

* * *

CITY CLERK'S OFFICE,
CITY HALL.

Montreal 23rd October 1905.

E. W. BEMIS, Esq.,
Cleveland, Ohio.

Dear Sir,

I beg to acknowledge receipt of your wire of Saturday last. In compliance herewith, I forward to you the questions to which the Council expects replies, as well as all the documents in my possession which you are to report upon.

I am not authorized to extend the time allowed for your report, and as Council will not meet for one week, I think you should lose as little time as possible in setting to work in order, if possible, to be prepared to report, say, by November 15th. In the event of your not being ready then, I feel that the Council would not refuse you a short extension. I shall nevertheless not fail to submit your suggestion for an extension to the Council at its next meeting, October 30th.

Yours truly,
L. O. DAVID,
City Clerk.

* * *

Montreal 28 October 1905.

L. O. DAVID, Esq.,
City Clerk of Montreal.

Dear Sir,

Before I can make satisfactory progress in preparing the opinion desired by your City Council, upon the recent report of City officials, I would respectfully ask:

(1) The data and information upon which were based the estimates sent me of the cost of construction and of operation.

I would also ask for replies to the following, so far as not covered in the reply to item No 1:

- (2) Miles of each kind of paving.
- (3) Miles of street of each kind of sidewalk.
- (4) Cost by items of laying water pipe from 4" to 30" in each kind of paving and rock and in other kinds of soil. Please include lead, valves, etc., but not hydrants.
- (5) Approximate miles of gas mains needed in rock soil and in other kinds of soil, and the number of miles of each.
- (6) Cost of water pipe per ton delivered alongside the trench, this year. When was the last pipe contract made on which these prices are based?
- (7) Wages and hours of day labour.
- (8) The same as to callers, foremen of water pipe construction, bricklayers, stone masons, structural iron workers, carpenters, machinists, stationary firemen and operating engineers.
- (9) Approximate price per long ton of the coal commonly used in this vicinity for making coal gas.
- (10) How many feet of gas does a ton of such coal usually make?

- (12) Prix du "coke" à l'usine et prix de ce charbon une fois livré?
 - (13) Prix, par gallon, de l'huile employée à la fabrication du gaz d'eau.
 - (14) Quelle puissance illuminative veut-on avoir?
 - (15) Nombre de milles de rues où existe un nombre considérable de tuyaux et de conduites.
 - (16) Prix, par gallon, du goudron et de la liqueur ammoniacale.
 - (17) Combien faudrait-il de compteurs et de tuyaux de distribution de chaque dimension; le coût est-il compris dans le rapport qui m'a été transmis; combien de gaz faudrait-il que l'usine produise chaque jour?
- Je me réserve de poser d'autres questions, mais je n'en ferai pas d'autres pour le moment.
- Je vais repartir bientôt pour Cleveland où je serais bien aise de recevoir une réponse.

Votre tout dévoué,
EDWARD-W. BEMIS,

* * *

Cleveland, 10 novembre 1905.

M. RENÉ BAUSET,
Sous-Greffier de la Ville,
Montréal, Canada.

Cher monsieur,

Je viens de recevoir la vôtre du 8 novembre avec les documents qu'elle contient. Je n'ai pas encore eu le temps de l'étudier, mais je me propose de m'y mettre bientôt.

Votre tout dévoué,
EDWARD-W. BEMIS.

III.—Réponses des chefs de service.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DES EDIFICES,
HOTEL DE VILLE.

Montréal, 2 novembre 1905.

M. L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville,

Cher monsieur,

Conformément à la résolution du Conseil, j'ai l'honneur de vous soumettre les réponses suivantes aux questions de M. Bemis *re* Rapport sur l'établissement d'une usine à gaz.

- 7. Les heures du travail sont de 8, 9 et 10 heures, suivant les conditions faites avec les journaliers.
- 8. Les gages des briqueteurs sont de 55 cents l'heure; des maçons 35 cents l'heure; des charpentiers 30 cents l'heure et des ouvriers en fer de 30 à 45 cents l'heure.

Votre tout dévoué,
ALCIDE CHAUSSE,
Inspecteur en chef.

* * *

BUREAU DE L'INSPECTEUR DES CHAUDIÈRES,
HOTEL DE VILLE.

Montréal, 4 novembre 1905.

M. L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

Cher monsieur,

Conformément à la résolution du Conseil, datée du 30 octobre 1905, je sou mets les données et informations requises par le professeur Bemis: elles se lisent dans les réponses suivantes:

No 5. Mille de conduites à gaz qu'il faudra poser dans le sol ordinaire de la Ville de Montréal, tel qu'il est connu par les excavations faites pour la pose des conduites de gaz et d'eau.

Réponse: 253.64 milles dans lesquels les quantités suivantes

- (11) Is the cost of purification usually high?
- (12) Price of coke at the works and price delivered.
- (13) Price per gallon of oil used in making water gas.
- (14) What candle power is desired?
- (15) Number of miles of street where considerable congestion of pipes and conduits exists.
- (16) Price per gallon of tar and ammoniacal liquor.
- (17) How many meters and services of each size and the cost of the same were included in the report sent me, and what capacity, daily, of the works?

I reserve the privilege of asking further questions, but will ask no more now.

I return soon to Cleveland, where I shall be pleased to receive a reply.

Yours very truly,
EDWARD W. BEMIS.

* * *

Cleveland 10th November 1905.

Mr. RENÉ BAUSET,
Asst. City Clerk,
Montréal, Canada.

Dear Sir,

Yours of Nov. 8th with enclosure just received. I have not had time yet to examine the same but will do soon.

Yours very truly,
EDWARD W. BEMIS.

III.—Replies of Heads of Departments.

OFFICE OF THE BUILDING INSPECTOR,
CITY HALL.

Montreal Nov 2nd 1905.

L. O. DAVID, Esq.,
City Clerk,

Dear Sir,

As per resolution of the City Council I beg to submit the following answer to Mr. Bemis' questions *re* Report on gas plant.

- 7.—The hours of labor are 8, 9 and 10 hours according to the terms made with the men.
- 8.—The wages of the bricklayers are 55 cents per hour; stone masons 35 cents per hour; carpenters 30 cents per hour and structural iron workers 30 to 45 cents per hour.

Yours very truly,
ALCIDE CHAUSSE,
Chief Inspector.

* * *

BOILER INSPECTOR'S OFFICE,
CITY HALL.

Montreal 4th November 1905.

L. O. DAVID, Esq.,
CITY CLERK.

Dear Sir,

In accordance with the resolution of the City Council of 30th October 1905, I submit the data and information specified by professor Bemis which will be found covered by the following answers:

No. 5.—Number of miles of gas mains needed in the average soil of Montreal as already discovered by excavation for the water and gas services existing.

Answer.—253.64 miles of which there would be required

DÉPARTEMENT DE L'ÉCLAIRAGE.
HOTEL DE VILLE.

Montréal, 6 novembre 1905.

M. L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville,

Cher monsieur,

Conformément à la résolution du Conseil, datée le 30 octobre 1905, autorisant les chefs de service à répondre individuellement, par votre entremise, à certaines questions posées par l'expert M. E.-W. Bemis, j'ai l'honneur de vous donner ci-dessous les réponses à toutes les questions qui sont du ressort de mon département.

Question 9. Prix approximatif, par grosse tonne, du charbon généralement employé à Montréal pour la fabrication du gaz de charbon?

Réponse: \$3.40 à \$3.60.

Question 12. Prix du "coke" à l'usine et prix de ce charbon une fois livré?

Réponse: "Coke" à l'usine, \$4.00, avec livraison (tel qu'annoncé) \$4.75.

Question 14. Quelle puissance illuminative vent-on avoir?

Réponse: Le contrat actuel exige une puissance illuminative de 21 chandelles.

Question 17. Combien faudrait-il de compteurs et de tuyaux de distribution de chaque dimension? Le coût est-il compris dans le rapport qui m'a été transmis? Combien de gaz faudra-t-il que l'usine produise chaque jour?

Réponse: L'usine devrait produire suffisamment pour approvisionner la Ville et les citoyens, en prévoyant une augmentation pour l'avenir. La population actuelle est de 310,000 âmes. Les annexions nous font prévoir que le chiffre de la population atteindra bientôt 375,000. L'augmentation de la population est généralement de 10,000 à 12,000 par année.

(Le rapport demande une production "quotidienne de 3,000,000 de pieds cubes par jour.)

Votre tout dévoué,

ARTHUR PARENT,
Surintendant de l'Éclairage.

* * *

DÉPARTEMENT DE L'AQUEDUC,
HOTEL DE VILLE.

Montréal, 7 novembre 1905.

M. L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

Cher monsieur,

Pour me conformer à l'ordonnance du Conseil, datée le 30 du mois dernier, qui m'a été transmise par vous, j'ai l'honneur de vous soumettre mes réponses aux différentes questions de M. Bemis:

Question 4. Coût de la pose des conduites d'eau dans le roc, etc., 4" à 30".

Coût des soupapes.	Diam. des tuyaux de distribution.	Pesanteur moyenne des tuyaux de distribution.	Coût des tuyaux de distribution.	Possage, plomb inclus.	Tranchée dans la terre.	Total, y compris la tranchée dans la terre.	Tranchée dans le roc.	Total, y compris la tranchée dans le roc.	Coût des tuyaux de distribution la tonne (1905).
\$13.64	4"	260	\$0.35	\$0.07	\$0.33	\$0.75	\$1.80	\$2.22	\$32.50
18.12	6"	415	.56	.09	.40	1.05	1.85	2.50	"
40.00	8"	630	.85	.11	.42	1.38	2.00	2.96	"
50.00	10"	885	1.20	.15	.45	1.80	2.05	3.40	"
61.75	12"	1,210	1.64	.21	.5	2.35	2.16	4.01	"
90.00	16"	1,810	2.46	.31	.72	3.49	2.20	4.97	"
185.00	20"	2,531	3.44	.41	.77	4.62	2.80	6.65	"
235.00	24"	3,312	4.49	.51	.83	5.83	3.00	8.00	"
325.00	30"	4,528	6.10	.72	.85	7.67	3.08	9.90	"

LIGHT DEPARTMENT,
CITY HALL.

Montreal November 6 1905.

L. O. DAVID, Esq.,
City Clerk,

Dear Sir,

Agreeable with resolution of Council, of date October 30th 1905, authorizing the heads of departments to answer individually, through you, certain questions submitted by Mr. E. W. Bemis, gas expert, I have the honour to give you below replies to such of these questions as come within the province of my department.

Question 9.—Approximate price per long ton of the coal commonly used in this vicinity for making coal gas.

Answer: \$3.40 to \$3.60.

Question 12.—Price of coke at the works and price delivered.

Answer: Coke at works \$4.00; delivered \$4.75 (as advertised).

Question 14.—What candle power is desired?

Answer: Present contract calls for 21 candle power gas.

Question 17.—How many meters and services of each size and the cost of the same were included in the report sent me, and what capacity, daily, of the works?

Answer: Capacity of the works to be sufficient to supply the City and citizens of the City, allowing for future growth, viz:— present population 310,000 persons, with provision for increase in near future, by annexation, to 375,000 persons, as also for general increase of 10,000 to 12,000 persons per year.

(The report provides for 3,000,000 cubic feet capacity daily.)

Yours very truly,

ARTHUR PARENT,
Sup't, Light Department.

MONTREAL WATER WORKS,
SUPERINTENDENT'S OFFICE,
CITY HALL.

Montreal November 7th 1905.

L. O. DAVID, Esq.,
City Clerk,

Dear Sir,

Pursuant to the order of the City Council of the 30th ult. which you transmitted to me, I have the honor to submit to you my answers to the different questions from Mr. Bemis regarding that which concerns my department.

Question 4.—Cost of water pipe laid in rock, etc., 4" to 30".

Valve cost.	Dia. of pipes.	Pipe mean weight lbs.	Pipe cost.	Laying, lead included.	Earth trench.	Total, earth trench included.	Rock trench.	Total, rock trench included.	Price of pipe, per ton.
\$13.64	4"	260	\$0.35	\$0.07	\$0.33	\$0.75	\$1.80	\$2.22	32.50
18.12	6"	415	.56	.09	.40	1.05	1.85	2.50	"
40.00	8"	630	.85	.11	.42	1.38	2.00	2.96	"
50.00	10"	885	1.20	.15	.45	1.80	2.05	3.40	"
61.75	12"	1,210	1.64	.21	.50	2.35	2.16	4.01	"
90.00	16"	1,810	2.46	.31	.72	3.49	2.20	4.97	"
185.00	20"	2,531	3.44	.41	.77	4.62	2.80	6.65	"
235.00	24"	3,312	4.49	.51	.83	5.83	3.00	8.00	"
325.00	30"	4,528	6.10	.72	.85	7.67	3.08	9.90	"

Les conduites d'eau sont plus lourdes que les conduites de gaz. Le chiffre du poids multiplié par .75 détermine à peu près le prix de la conduite de gaz.

Question 6. "Coût, par tonne, des conduites d'eau, livrées le long des tranchées, cette année? Quand a été adjudgé le dernier contrat pour fourniture de conduites et sur lequel sont basés les prix donnés?"

Réponse: \$32.50. Juin 1905 à juin 1906.

Questions 7 et 8. Gages des journaliers et heures d'ouvrages dans les travaux en régie. Même renseignements quant aux calfats, aux contremaitres préposés à la pose des conduites d'eau, mécaniciens.

Réponse: La journée est de 10 heures. Les journaliers reçoivent \$1.50 par jour. Les calfats \$1.75. Les contremaitres \$2.75. Les mécaniciens \$2.50.

Question 15. "Nombre de milles de rues où existe un nombre considérable de tuyaux et de conduites."

Réponse: J'annexe à mon rapport un plan montrant le système de canalisation de notre aqueduc.

Bien à vous,

GEO. JANIN,
Surintendant de l'Aqueduc.

MARCHÉS

Cahier des charges pour la concession du privilège de se servir des parcs à bestiaux et des étables situés au marché à bestiaux de l'Est, dans le seul but de vendre le fourrage nécessaire à la nourriture des bestiaux amenés sur ledit marché.

(PUBLIÉ PAR ORDRE DU CONSEIL)

Cette concession comporte:

- 1° Le droit exclusif de se servir, durant une période de cinq ans, à partir du 1er janvier 1907, des étables et des parcs à bestiaux situés sur le marché à bestiaux de l'Est, dans le seul but de soigner, moyennant rétribution, les bestiaux qui sont amenés sur ledit marché pour y être vendus.
- 2° L'exemption de taxes sur les immeubles appartenant à la Cité.

Cette concession est faite aux conditions suivantes:

- 1° Le concessionnaire sera tenu de vendre tout ce qui est nécessaire à la nourriture et à l'entretien des animaux qui sont amenés sur ledit marché à bestiaux de l'Est, aux prix courants des autres cours à bestiaux; lesdits prix, cependant, pourront être révisés par la Commission des Marchés tous les trois mois.
- 2° Ledit concessionnaire sera aussi tenu de soigner dans les cours et les écuries les bestiaux destinés à la vente au à l'abattage, dans un délai de moins de deux heures après la demande qui lui en aura été faite par quiconque aura sur ledit marché la garde desdits bestiaux.
- 3° Ledit concessionnaire devra payer pour son approvisionnement d'eau les prix fixés par les règlements.
- 4° Tous les hangars, cours, rues, étables et autres bâtiments existant actuellement sur le marché à bestiaux de l'Est, et tous les autres hangars, cours, étables, bâtiments et rues qui seront érigés ou établis sur ledit marché pendant la durée du présent bail, devront être nettoyés et tenus en bon ordre et en bon état de réparation par le concessionnaire, l'hiver comme l'été. Il devra aussi, chaque fois que la chose sera jugée nécessaire par la Commission des Marchés ou ses représentants, faire débarrasser les rues, les cours et les couvertures de la neige et de la glace, faute de quoi le tout pourra, après qu'un avis aura été donné à cet effet, être fait par la Commission des Marchés aux frais et dépens, risques et périls dudit concessionnaire qui accepte lesdits bâtiments dans leur état actuel et décharge la Cité de l'obligation d'y faire aucune réparation quelconque, grosse ou menue.

The water pipes are heavier than gas pipes, multiplying by .75 will give about the price of gas pipe.

Question 6.—"Cost of water pipe per ton delivered, alongside the trench, this year. When was the last pipe contract made on which these prices are based?"

Answer: \$32.50. June 1905 to June 1906.

Question 7 and 8.—Wages and hours of day laborers, the same to calkers, foremen of water pipe construction and machinists.

Answer: 10 hours work per day. Laborer \$1.50. Calkers \$1.75. Foremen \$2.75. Machinists \$2.50.

Question 15.—Number of miles of street where considerable congestion of pipes and conduits exists.

Answer: I annex to this report a map showing the water works system of canalisation.

Yours truly

GEO. JANIN,
Sup't Montreal Water Works.

MARKETS

Specifications for the privilege of using the cattle yards and stables situated at the Eastern Cattle market, for the sole purpose of selling odder for cattle brought on said market to be sold.

(PUBLISHED BY ORDER OF THE CITY COUNCIL)

This privilege consists of:

- 1° The exclusive rights to use, during a period of five years to be computed from the 1st of January 1907, the stable and cattle yards situated at the Eastern Cattle market, for the sole purpose of feeding, for a money consideration, the cattle which are brought on said market to be sold.
- 2° The exemption from taxes on real estate belonging to the City.

This privilege is granted on the following conditions:

- 1° The lessee shall also be held to sell all what is necessary for the feeding and keeping of the animals which are brought on said Eastern cattle market, at the current prices of the other stock yards, the said prices, nevertheless, shall be subject to revision by the Market Committee every three months.
- 2° The said lessee shall be held to feed in the yards and stables all the animals offered for sale or intended for slaughter, within a delay of less than two hours after a request to that effect by whomsoever who shall on said market have charge of said animals.
- 3° The said lessee shall pay for his water supply the tariff fixed by the City by-laws.
- 4° All the sheds, yards, streets, stables and other buildings now existing at the Eastern cattle market, and all other sheds, yards, stables, buildings and streets which will be established and erected on said market, during the present lease, shall be cleaned and kept in good order and in good state of repair by the lessees, both in summer and winter. He shall also whenever deemed necessary by the Market Committee or their representatives, remove from the streets, yards and roofs the snow and ice which may accumulate on the same, failing which the same may be done, after notification to that effect has been given, by the Market Committee at the expense, risk and peril of his said lessees who accepts said buildings in their present condition and relieve the City from the obligation of making any repairs, whether small or extensive.

- 5° A l'expiration du présent bail, toutes les réparations et améliorations faites aux cours, hangars et autres bâtiments dudit marché resteront la propriété de la Ville, et ledit concessionnaire n'aura droit à aucune compensation pour telles réparations et améliorations.
- 6° Ledit concessionnaire devra fournir gratuitement les lampes électriques nécessaires pour éclairer convenablement les cours et bâtiments dudit marché. Il devra aussi faire installer les téléphones Bell, des Marchands et autres dans un endroit bien en vue, pour l'usage des personnes faisant affaires audit marché, s'il est requis de ce faire par la Commission des Marchés.
- 7° Dans le cas d'un accident à la personne ou à la propriété, ou dans le cas où une action en dommages serait intentée contre la Cité, soit par suite de la négligence, de l'incurie ou de l'impéritie du concessionnaire, ou à cause de la manière dont il exercera le présent privilège, ledit concessionnaire en sera tenu personnellement responsable et devra indemniser ladite Cité jusqu'à concurrence de l'indemnité et des frais que les parties lésées pourront avoir droit de recouvrer ou que ladite Cité pourra être appelée à payer.
- 8° Le concessionnaire devra faire assurer et tenir constamment assurés, à ses propres frais, contre les pertes et les dommages par le feu au montant de \$25,000, les bestiaux qui seront confiés à ses soins sur ledit marché. Le montant de ladite assurance, cependant, ou toute partie d'icelle suivant le cas, sera payable à la Cité de Montréal qui est autorisée à voir à ce que l'argent se distribue à ceux qui y auront respectivement droit, et à cet effet la police d'assurance devra être émise au nom de la Cité.
- 9° Le concessionnaire ne pourra céder, vendre, transporter ou autrement aliéner ses droits et privilèges en vertu de la présente concession sans le consentement de la Cité de Montréal.
- 10° Dans le cas où, pour une cause ou raison quelconque, ledit marché à bestiaux de l'Est serait aboli par la Cité ou cesserait pratiquement d'exister avant l'expiration du présent contrat, ledit contrat sera annulé et ledit concessionnaire n'aura droit à aucune compensation.
- 11° Le concessionnaire devra se conformer à tous les règlements actuels ainsi qu'à tous les règlements qui pourront être adoptés à l'avenir par le Conseil et à tous règlements et règles qui pourront être à l'avenir établis par la Commission des Marchés, et tous les droits et pouvoirs qu'ont présentement le surintendant et les commis du marché, en vertu des règlements actuels, et tous les droits et pouvoirs qui leur seront conférés par des règlements futurs sont par les présentes expressément réservés.
- 12° Les mots *Marché à bestiaux de l'Est*, partout où ils se rencontrent dans le présent contrat, signifient le terrain ayant une superficie de 10 arpents, plus ou moins, réservé par la Cité de Montréal pour certaines fins, le tout tel que décrit dans un acte de vente passé devant Me O. Marin N.P., à Montréal, le 22 juillet 1885, entre la Compagnie des Abattoirs de Montréal, la "Dominion Abattoir and Stock Yards Company," la Cité de Montréal et l'Union des Abattoirs de Montréal, et enregistré dans le bureau d'enregistrement des comtés d'Hochelaga et Jacques-Cartier, le 24 du même mois, sous le No. 18,005, ainsi que les bâtiments erigés sur ce terrain.
- 13° Le loyer sera dû et payable au bureau du trésorier de la Cité tous les trois mois, d'avance, le 1er versement devant être exigible le 1er janvier 1907, et, dans le cas où ledit loyer ne serait pas payé dans les 30 jours à compter de l'échéance, le présent contrat pourra être annulé.
- 14° Le concessionnaire devra payer tous les frais de notaire en rapport avec le présent contrat et d'une copie pour la Cité de Montréal.
- 15° Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté au montant de \$500, laquelle somme sera, par résolution de la Commission des Marchés, remise aux soumissionnaires dont l'offre n'aura pas été acceptée, aussi tôt que possible après l'octroi de ladite concession.
- Dans le cas de l'adjudicataire, le chèque de \$500 restera entre les mains du trésorier de la Cité jusqu'à ce que le bail ait été signé, et qu'un montant équivalent à un an de loyer ait été déposé comme garantie. Si ledit adjudicataire néglige de se conformer à cette obligation dans les 30 jours après l'octroi du contrat par le Conseil de la Ville, ledit dépôt de \$500 sera confisqué sans autre formalité et par une simple résolution adoptée à cet effet par le Conseil.
- Le montant équivalent un an de loyer, ainsi déposé, res-
- 5° At the expiration of the present lease, all the repairs and improvements made to the streets, yards, sheds and other buildings of said market shall remain the property of the City, and the said lessee shall not be entitled to any compensation for such repairs and improvements.
- 6° The said lessee shall furnish, free of charge, the necessary number of electric lamps to properly light the yards and buildings of said market. He shall also have and put up in a conspicuous place, for the use of persons doing business at said market, the Bell, Merchants' and other telephones if required by the Market Committee.
- 7° In case of an accident to persons or property, or in case of any action for damages resulting against the City, either on account of the negligence, carelessness or incapacity of the lessee, or on account of the manner in which he exercises the privilege hereby conferred, the said lessee shall be held personally responsible therefor, and shall indemnify the said City to the extent of the indemnity and costs which the injured parties may be entitled to recover or which the said City may be called upon in any way to pay.
- 8° The lessee shall cause to be insured, and shall keep constantly insured against loss and damage by fire, at his own expense, to an aggregate extend of \$25,000, the cattle which will be entrusted to his care on said market, the amount of said insurance, however, or any portion thereof, according to the case, shall revert to the City of Montreal, who shall be empowered with the distribution of the money to the owners entitled to same, according to their rights, and to that effect the policy shall be issued in the name of the City.
- 9° The lessee shall not cede, sell, transfer or otherwise alienate his rights and privileges in the premises, without the consent of the City of Montreal.
- 10° In case, for any cause or reason, the said Eastern Cattle market should be abolished by the City or practically cease to exist before the expiration of the present contract, the said contract shall be annulled and said lessees shall not be entitled to any compensation.
- 11° The said lessee shall comply with all the present by-laws and also with by-laws which may be adopted by the Council as well as with all rules and by-laws which may be established by the Market Committee, and all rights and powers presently granted to the superintendent and clerks of the market by existing by-laws rights and powers which may be granted to them by future by-laws, are hereby expressly reserved.
- 12° The words *Eastern Cattle market*, wherever they appear in the present contract, mean the land having an area of 10 acres, more or less, reserved by the City of Montreal for certain purposes, the whole as described in a deed of sale, passed before O. Marin, N.P., at Montreal, on the 22nd of July 1885, between the Montreal Abattoir Company, The Dominion Abattoir and Stock Yards Company, the City of Montreal and l'Union des Abattoirs de Montreal, and registered in the registry office of the counties of Hochelaga and Jacques Cartier on the 24th of the same month, under No. 18,005, and the buildings thereon erected.
- 13° The rent shall be due and payable at the office of the City treasurer quarterly, in advance, the first payment being exigible on the 1st January 1907, and in case of none payment at any time within 30 days from the date the same becomes due, the contract may be annulled.
- 14° The lessee shall pay all notarial costs in connection with the present contract and of a copy for the City of Montreal.
- 15° Each tender shall be accompanied by an accepted cheque of \$500, which amount shall be returned to the unsuccessful tenderers by a resolution of the Market Committee, as soon as possible after the awarding of the contract.
- In case of the successful tenderer, the cheque of \$500 shall remain in the hands of the City until the lease shall have been signed and an amount equivalent to a year's rental deposited as a guarantee. If the said successful tenderer fails to comply with this obligation within 30 days after the awarding of the contract by the City Council, the said deposit of \$500 shall be forfeited, without other formality and by a simple resolution adopted by the council to that effect.
- The amount equivalent to a year's rental thus deposited

tera entre les mains du trésorier de la Cité (devant porter intérêt à 4%) pendant toute la durée du contrat, comme garantie de la fidèle exécution de toutes ses clauses et stipulations. Ledit dépôt sera confisqué si le concessionnaire ne remplit pas ses obligations, et le contrat pourra être annulé sur une simple résolution du Conseil.

16° Aucune soumission ne sera prise en considération par la Commission des Marchés à moins qu'elle ne soit faite sur les formules fournies par le greffier de la Cité et qu'elle ne soit conforme en tous points aux exigences de l'avis publié dans les journaux.

shall remain in the custody of the City (to bear interest at 4%) during the whole continuance of the contract, as a guarantee of the due fulfilment of all its terms and conditions. The said deposit shall be forfeited if the lessee does not comply with his obligations, and the contract may be annulled on a simple resolution of the City Council.

16° No tender shall be considered by the Market Committee unless the same be made upon the forms supplied by the City Clerk, nor unless it conforms in every particular with the requirements of the advertisement published in the newspapers.

DELIBERATIONS

COMMISSION DES MARCHES

Compte rendu de l'assemblée du 9 novembre

Sont présents: MM. les échevins Lévy, président, Couture, Bumbray, Ricard, Paquin, Robillard et Turner.

—Soumise et lue une lettre de M. Henri Malo, fils, locataire des étaux à légumes Nos 27 et 28 du marché Saint-Antoine demandant l'autorisation de remettre un des étaux, le No 28. M. Malo s'engage à y faire une division à ses frais et dépens.

Résolu: Que l'étal en question, No 28, soit immédiatement mis en location et que recours soit gardé contre ledit M. Malo jusqu'à l'expiration de son bail.

—Avant de procéder à l'ouverture des soumissions pour le déplacement de la pesée Hochelaga et après avoir pris connaissance du plan d'un certain terrain, préparé par M. J. Charlebois, dessinateur de la Voirie, sur recommandation de M. le président, il est

Résolu: De présenter à la Commission des Finances un rapport demandant que soit mise à la disposition de cette Commission une partie de terrain situé au coin Sud-Ouest des rues Notre-Dame et Moreau, à l'effet d'y établir ladite pesée.

Sont alors ouvertes les soumissions suivantes pour le déplacement de la pesée Hochelaga et de la bâtisse y adjoignant, du coin des rues Ste-Catherine et Marlborough, sur le terrain appartenant à la Ville et situé au coin des rues Notre-Dame et Moreau, et pour remettre la bâtisse sur le nouvel emplacement et en son état actuel:

M. Pierre Robillard,	\$450.00
(A l'exception de fixer la balance)	
M. George Tétrault,	\$500.00
Canadian Fairbanks Ltd,	41.39
(Pour réparer, nettoyer et réinstaller la balance seulement sur ses fondations au nouvel endroit).	
MM. Trahan & Frères	300.00

MM. Trahan & Frères étant les plus bas soumissionnaires et refusant de se porter responsables du déplacement de ladite pesée, leur soumission est rejetée.

Sur proposition de M. l'échevin Ricard, il est

Résolu: Que les soumissions de M. Robillard et de la "Canadian Fairbanks, Ltd," soient acceptées aux prix et conditions spécifiés.

—Est soulevée la question de la couverture du toit de l'abri actuellement en voie de construction à la plate-forme de la halle centrale au poisson, rue des Commissaires.

A ce sujet est soumise, par M. l'échevin Couture, une soumission de M. J.-H. Loftus offrant de couvrir ledit abri avec du papier à trois plis et une couche de ciment "Loftus", avec garantie pour cinq ans, à raison de \$3.25 du carré.

Après délibération, M. l'échevin Bumbray propose, et il est

Résolu: Que M. le président soit prié de convoquer une assemblée pour lundi, le 13 courant, à 2.30 heures p.m., à l'effet de prendre de nouveau cette question en considération.

MARKET COMMITTEE

Report of meeting held the 9th of November

Present: Ald. Lévy, chairman, Couture, Bumbray, Ricard, Paquin, Robillard and Turner.

Submitted and read a letter from Mr. Henry Malo, jr., tenant of vegetable stalls No. 27 and 28, St. Antoine market, asking to give up stall No. 28 to Mr. Malo, the petitioner, binding himself to make a partition between said stalls at his own expense.

Resolved: That the stall be offered for rental and that Mr. Malo be held responsible until the expiring of his lease.

Before opening the tenders received for the removal of the Hochelaga weigh house to another place, and after having considered the plan of a certain portion of land prepared by Mr. J. Charlebois, draughtsman of the Road department, on the recommendation of the chairman, it was

Resolved: That a report be made to the Finance Committee recommending that a certain portion of land situated at the corner of Notre Dame and Moreau streets, be placed at the disposal of this Committee for the purpose of establishing thereon the said weigh-house.

The Committee then opened the following tenders for the removal of the weigh-house and adjoining building, from the corner of Ste. Catherine and Marlborough streets, to a section of land belonging to the City, situated at the corner of Notre Dame and Moreau streets:

Mr. Pierre Robillard	\$ 450.00
(Except the installation of the scale)	
Mr. George Tétrault	500.00
Canadian Fairbanks, Ltd.	41.39
(For repairing, cleaning and resetting the scale on its foundations on the new site).	
Messrs. Trahan & Bros.	300.00

Messrs. Trahan & Bros. being the lowest tenderers and declining to be held liable for the removal of said weigh-house, their tender was rejected.

On motion of Ald. Ricard, it was

Resolved: That the offers of Mr. Robillard and of the Canadian Fairbanks Co., Ltd., be accepted at the prices and the conditions specified in their respective tenders.

The question of covering the roof of a shelter at the platform of the Central Fish Market, on Commissioners street, was then taken up.

In this connection, submitted by Ald. Couture, a tender from Mr. J. H. Loftus, offering to cover said shelter with three fold of paper and a coat of "Loftus" cement, said covering being guaranteed for five years, at \$3.25 per square.

After deliberation, Ald. Bumbray moved, and it was

Resolved: That the chairman be requested to call a meeting for Monday, the 13th instant, at 2.30 o'clock p.m., to again consider the matter.

—M. l'ex-échevin Ouimet, présent à cette séance, expose certains cas de garanties données sur différents travaux.

Sur proposition de M. l'échevin Ricard, il est

Résolu: Qu'à l'avenir toutes les soumissions pour l'exécution des différents travaux ordonnés par la Commission des Marchés soient, suivant le cas, accompagnées d'une garantie; et que le surintendant soit prié de s'assurer, avant l'exécution de tous travaux, si des garanties n'ont pas été données antérieurement pour des travaux de réparation ou autres que la Commission se proposerait de reprendre à cause de leur défectuosité.

—La Commission procède à l'étude du cahier des charges pour l'adjudication du privilège de la vente du fourrage au marché à bestiaux de l'Est.

Après avoir étudié, clause par clause, ledit cahier des charges et v avoir fait les amendements jugés nécessaires, il est

Résolu: Que M. le président soit prié de bien vouloir consulter les avocats de la Ville, quant à l'amendement de certaines clauses dudit cahier des charges, et aussi pour savoir si la Commission peut se dispenser de soumettre ledit cahier des charges au Conseil pour le faire approuver, et peut demander des soumissions sans son autorisation.

—**Résolu:** De présenter au Conseil un rapport demandant l'autorisation d'opérer le virement suivant de ses crédits, savoir: Prendre \$7.41 du crédit voté pour reconstruire le plancher du marché Bonsecours, \$2.07 des réparations générales de la pesée Hochelaga et \$1.96 au fonds du combustible, soit \$11.44 à être appliquées au contingent du marché Saint-Jean-Baptiste.

Ajournement.

A. LEBLANC,
Secrétaire.

COMMISSION DES INCENDIES ET DE L'ECLAIRAGE

Compte rendu de l'assemblée du 9 novembre

Sont présents: MM. les échevins Robertson, président, Duquette, Sauvageau, Dagenais et Proulx.

—M. l'échevin Leclair se présente devant la Commission et demande que soit placée une lumière au patinoir qu'il est question d'ouvrir à la Ferme Fletcher.

Renvoyée au surintendant de l'Éclairage.

—Un court débat s'engage au sujet de la nouvelle caserne de pompiers No 5 et, attendu que le crédit voté ne suffit pas à exécuter cette construction d'après le plan primitif, il est

Résolu: De différer l'étude de cette question.

—Soumis et lu un rapport des avocats de la Ville relativement à la plainte formulée par M. Haynes touchant le changement de site d'une construction érigée par M. Massy au No 235, avenue Hôtel de Ville,

M. l'échevin Proulx

Propose: Que ledit rapport soit déposé aux archives.

Résolu: En conséquence.

—Soumise et lue une lettre de la "Canadian Fire Underwriters Association" au sujet de la fonderie Amesse, rue Nazareth, et de la fonderie Parker, rue Dalhousie.

Résolu: De prier le secrétaire d'écrire à M. Hadrill, surintendant de la "Canadian Fire Underwriters Association," pour lui faire savoir que sa lettre a été prise en délibération et que des mesures ont été prises pour faire cesser les inconvénients causés par les escarbilles sortant des fourneaux.

—Soumise et lue une lettre de la "Dominion Chemical Produce Co" relativement à un magasin de bric-à-brac de la rue St-Laurent.

Renvoyée à l'inspecteur des Édifices avec prière de rédiger un rapport pour la prochaine assemblée.

—Soumise et lue une requête au sujet de l'inconvénient causé par la fumée de la manufacture "Canada Paint Co," rue Hunter.

Renvoyée à l'inspecteur des Chaudières.

—Soumise et lue une lettre de la "Montreal Lumber Co" demandant l'autorisation d'établir un clos de bois à l'angle

—Ex-Ald. Ouimet explained the guarantees given in certain cases for different works.

On motion of Ald. Ricard, it was

Resolved: That hereafter all tenders received for various works ordered by the Market Committee be accompanied by a guarantee and that the superintendent be requested to ascertain, previous to carrying out of any works, whether guarantees had not been previously given for repairs on other works, which the Committee might decide to have done over again on account of defects therein.

The Committee considered the specifications for the privilege of selling fodder at the Eastern Cattle market.

After having duly considered clause after clause, the said specifications, and having made thereto the necessary amendments, it was

Resolved: That the chairman be instructed to consult the City attorneys anent the amendment of certain clauses of the specifications, and also to ascertain whether the Committee could dispense with submitting said specifications to Council for approval, and to call for tenders for said privilege without the Council's authorization.

Resolved: That a report be made to Council asking to be authorized to vary the following appropriations, to wit: the sum of \$7.41 *ex* appropriation for rebuilding the floor at Bonsecours market, \$2.07 *ex* general repairs to Hochelaga scale and \$1.96 *ex* fuel fund, in all \$11.44, to be applied to contingencies at St. Jean-Baptiste market.

Ajourned.

A. LEBLANC,
Secretary.

FIRE AND LIGHT COMMITTEE

Report of meeting held the 9th November

Present: Ald. Robertson, chairman, Duquette, Sauvageau, Dagenais and Proulx.

Ald. N. Leclair appeared before the Committee and asked that a light be placed at the skating rink to be made on Fletcher's field.

Referred to the Light Superintendent.

—The question of the new No. 5 Fire station was taken up but after a short discussion and considering that the appropriation would not be sufficient to go on with the building as anticipated, it was

Resolved: To consider the question later on.

—Submitted and read a report from the City Attorneys, *re* Mr. Haynes complaint of the change in the location of a building, by Mr. Massy, at No. 235 Hôtel de Ville avenue.

Moved by Ald. Proulx, that said report be filed of record, it was

Resolved: Accordingly.

Submitted and read a letter from the Canadian Fire Underwriters Association, *re* Amesse's Foundry on Nazareth street and Parker's Foundry on Dalhousie street, it was

Resolved: That the secretary be instructed to write to Mr. Hadrill, superintendent of the Canadian Fire Underwriters Association, informing him, that his letter was taken into consideration and steps taken to abate the spark nuisance from cupolas.

—Submitted and read a letter from the Dominion Chemical Produce Co., *re* a junk store, on St. Lawrence street.

Referred to the Building inspector to report thereon at next meeting.

—Submitted and read a petition *re* smoke nuisance caused by the Canada Paint Co., on Hunter street.

Referred to the Boiler Inspector.

—Submitted and read an application from the Montreal Lumber Co., for a lumber yard, corner of Basin and Rich-

COMMISSION DE POLICE

Compte rendu de l'assemblée du 9 novembre

Sont présents : MM. les échevins Saint-Denis, président, Chaussé, Wilson, Paquin, Marchand, Walsh et Stearns.

—M. l'échevin L.-A. Lapointe se présente devant la Commission et dépose une requête de citoyens demandant que M. Biagio Montesano soit maintenu dans ses fonctions d'interprète officiel italien.

La Commission délibère et, sur proposition de M. l'échevin Chaussé, il est

Résolu : De prendre de nouveau en considération la résolution nommant M. Biagio Montesano interprète officiel italien près la Cour du Recorder. (M. l'échevin Stearns dissident.)

Il est de plus

Résolu : Que les autorités de la Cour du Recorder soient plutôt priées de s'assurer des services de M. J.-M. Viglino, comme interprète officiel dans les causes où la Cour a besoin d'un interprète italien. Au cas où M. Viglino serait absent ou ne pourrait agir comme interprète, que M. Biagio Montesano soit employé de préférence à tout autre interprète, sans salaire et sans déboursé de la part de la Ville.

—Soumise et lue une lettre des avocats de la Ville au sujet de la nomination d'un détective au service du commissaire des incendies.

Résolu : De différer l'étude de cette question jusqu'à ce que les nouveaux crédits aient été votés.

—Soumise et lue une lettre du surintendant de Police demandant l'avis de la Commission sur le cas des barbiers et coiffeurs qui ne ferment pas leurs boutiques le dimanche.

M. le président rapporte une décision récente de la Cour Suprême, des termes de laquelle il appert que toute législation concernant l'observance du dimanche doit émaner du Gouvernement de la Puissance et, en autant qu'il peut en juger, le seul point sur lequel la Ville a le pouvoir de légiférer est d'empêcher la vente des boissons le dimanche.

Résolu : De prier le surintendant de Police d'exercer de la tolérance sur cette question.

—M. l'échevin Vallières se présente devant cette Commission et demande que des procédures soient intentées dans l'affaire Saint-Onge et d'effectuer un règlement au plus tôt possible.

Résolu : Que toute la question soit renvoyée au surintendant de Police avec prière de préparer un rapport à ce sujet pour la prochaine assemblée de cette Commission.

—L'affaire Lacasse étant prise en considération et des explications étant données, il est

Résolu : Que M. A. Lalonde, huissier-crieur de la Cour du Recorder, soit nommé officier-enquêteur, et que M. C.-B. Lacasse remplisse les fonctions de ce dernier comme huissier-crieur.

—**Résolu :** D'opérer le virement de \$75 du crédit voté pour "Salaires des constables" et d'appliquer ce montant aux dépenses casuelles de la Cour du Recorder.

—Soumise et lue une lettre du surintendant de Police annonçant officiellement à la Commission de Police la mort du docteur J.-B. Bouchard, médecin de la Police.

M. l'échevin Chaussé, appuyé par M. l'échevin Stearns

Propose : Que cette Commission a appris avec regret la mort du docteur J.-B. Bouchard, médecin de la force municipale de Police depuis vingt-six ans ; que cette Commission désire exprimer sa reconnaissance pour les services nombreux qu'il a rendus à la force de Police, par le dévouement et le zèle qu'il a toujours déployés dans l'exercice de ses fonctions pour le bien-être de notre force de Police ; que cette Commission désire aussi exprimer aux membres de la famille du regretté défunt sa sympathie profonde pour la perte douloureuse qu'elle vient de subir.

Résolu : En conséquence, à l'unanimité.

Le remplacement du docteur J.-B. Bouchard étant pris en considération, des lettres des médecins dont les noms suivent et qui sollicitent cette charge sont soumises et lues :

POLICE COMMITTEE

Report of meeting held the 9th of November

Present : Ald. St. Denis, chairman, Chaussé, Wilson, Paquin, Marchand, Walsh and Stearns.

—Ald. L. A. Lapointe appeared before the Committee and laid before the meeting a list of names asking the continuance of Biagio Montesano as Italian official interpreter.

The Committee deliberated and on motion of Ald. Chaussé, it was

Resolved : To consider the resolution appointing Biagio Montesano official Italian interpreter at the Recorder's Coura. (Ald. Stearns dissenting).

It was furthermore

Resolved : That, instead, the authorities of the Recorder's Court be asked to seek and obtain the services of Mr. J. M. Viglino as official interpreter in cases where Montesano official Italian interpreter. In case, Mr. Viglino should be absent or could not act as such, that Mr. Biagio Montesano be employed in preference to all other interpreters, the whole without salary or disbursement on the part of the City.

—Submitted and read a letter from the City attorneys asking the appointment of a detective to the Fire Commissioner.

Resolved : Laid over till the appropriations are voted.

—Read a letter from the superintendent of Police asking the Committees' opinion on the action of barbers who do not keep their shops closed on Sunday.

The chairman made reference to a recent decision of the Supreme Court to the effect that all Sunday legislation must emanate from the Dominion Government, and that so far as he the chairman was aware, the only thing the City could legislate upon was stopping the sale of liquor on Sundays.

Resolved : That instructions be given to the superintendent of Police to be tolerant on this question.

—Ald. Vallières appeared before the Committee and asked that the Committee take proceedings in the Saint-Onge case and that the same be settled as soon as possible.

Resolved : That the whole question be referred to the superintendent of Police asking that a report on same be made at the next meeting of this Committee.

—The Lacasse matter having been brought up and explanations having been given, it was

Resolved : That A. Lalonde, bailiff-crier of the Recorder's Court, be appointed "officier-enquêteur," and that C. B. Lacasse perform his duties as bailiff-crier.

—**Resolved :** That the sum of \$75 be varied from the appropriation "Constables' wages" and that he same be applied to the Contingent Fund of the Recorder's Court.

—Submitted and read a letter from the superintendent of Police informing the Police Committee of the death of Dr. J. B. Bouchard physician of the police force.

Moved by Ald. Chaussé, seconded by Ald. Stearns and unanimously

Resolved : That this Committee has learned with deep regret of the death of Dr. J. B. Bouchard, physician for a period of twenty-six years, of the Police force; that this Committee desires to express its appreciation of the great services the deceased has rendered the Police force by his devotion and zeal in the execution of his professional duties in the interest of that body ; that this Committee desires further to convey to the members of the family of the lamented deceased, its profound sympathy for them on the grievous bereavement which they have sustained.

The question of replacing Dr. J. B. Bouchard having been brought up, letters of application to fill the position from following physicians were submitted and read : Drs.

MM. les docteurs J.-E. Garceau, A. Bourdon, J.-D. Gauthier, G. B. Tanguay et J.-N. Picotte.

M. l'échevin Chaussé :

Propose : Que le docteur J.-N. Picotte soit nommé en remplacement du docteur J.-B. Bouchard, décédé.

M. l'échevin Wilson propose en

Amendement : Que le docteur J.-E. Garceau soit nommé pour remplir cette position.

La Commission se partage comme suit :

Pour : Wilson.—1

Contre : Chaussé, Paquin, Marchand, Walsh et Stearns.—5.

La motion principale étant soumise aux voix, elle est adoptée unanimement, et il est

Résolu : En conséquence.

—M. le président soulève la question des honoraires qui doivent être accordés aux médecins de la Police, et il est

Résolu : De prier M. le président de consulter à ce sujet les docteurs O'Connor et Picotte et de faire rapport à cette Commission.

—*Résolu* : D'abolir le poste de cochers No 31, à l'angle de la rue Metcalfe et du Square Dominion, et de transporter ce poste à l'angle des rues Metcalfe et Dorchester, côté Ouest.

—Sur proposition de M. l'échevin Stearns, il est

Résolu : De nommer M. Jas. Burke en remplacement du constable No 53, Thos. Browne, démissionnaire.

—M. l'échevin Paquin

Propose : De mettre le nom de l'ex-constable J.-E. Trempe sur la liste des aspirants à la position de constable.

La Commission se partage :

Pour : Paquin et Wilson.—2.

Contre : Chaussé, Marchand, Walsh et Stearns.—4.

La proposition est ainsi rejetée et il est

Résolu : En conséquence.

—M. l'échevin Bastien se présente devant la Commission et demande que M. Frs Deschêne soit nommé constable.

La Commission se déclare prête à accorder cette requête, dès qu'une vacance se produira.

Ajournement.

JOHN-J. BARRY,
Secrétaire.

COMMISSION DES FINANCES

Compte rendu de l'assemblée du 10 novembre

Sont présents : MM. les échevins Vallières, président, Sadler, Ekers, L.-A. Lapointe, Carter, Payette et DeSerres.

—Soumise une requête des directeurs de "Business Colleges" demandant d'être exemptés de payer la taxe d'affaires.

Résolu : De demander aux avocats de la Cité si ces institutions sont soumises à la taxe foncière et à la taxe d'affaires.

—Requête de M. Cyrille Paré demandant, vu sa pauvreté, d'être libéré de l'obligation de payer la pension de son fils à l'asile de St-Jean de Dieu.

Remise à la prochaine séance.

—Compte de MM. Gauthier & St-Jorre *re* préparation de la liste des jurés, (\$100 chacun).

Adopté.

—Lettre de W.-M. Hall & Co offrant un livre de records appelé *McMillan Record Books*.

Renvoyée à la sous-commission des Impressions.

—Lettre de la "Commercial Agency" demandant qu'on lui fournisse des photographies des principaux édifices de Montréal.

Renvoyée à la sous-commission des Impressions.

—Lettre de M. Morris demandant d'être nommé évaluateur.

Déposée sur le bureau.

J. E. Garceau, A. Bourdon, J. D. Gauthier, G. B. Tanguay and J. N. Picotte.

Moved by Ald. Chaussé,

"That Dr. J. N. Picotte be appointed to replace Dr. J. B. Bouchard, deceased."

Moved in amendment by Ald. Wilson,

"That Dr. J. E. Garceau be appointed to fill said position."

The Committee divided as follows :

Yeas : Wilson.—1

Nays : Chaussé, Paquin, Marchand, Walsh and Stearns.—5.

The main motion being put, it was carried unanimously and

Resolved : Accordingly.

—The Chairman brought up the matter of fees to the police physicians. It was

Resolved : That the Chairman should consult with Drs. O'Connor and Picotte on this subject and report to this Committee.

—*Resolved* : To abolish cab stand No. 31, corner of Metcalfe and Dominion Square, and to transfer the same to the corner of Metcalfe and Dorchester street West.

—On motion of Ald. Stearns, it was

Resolved : That Jas. Burke be appointed to replace No. 53 constable Thos. Brown, resigned.

—Moved by Ald. Paquin :

"That ex-constable J. E. Trempe be put on the list of applicants for the position of constable."

The Committee divided :

Yeas : Paquin and Wilson.—2.

Nays : Chaussé, Marchand, Walsh and Stearns.—4.

So the motion was lost and it was :

Resolved : Accordingly.

—Ald. Bastien appeared before the Committee and asked that one, Frs. Deschêne, be appointed constable.

The Committee assured him of their willingness to grant the request, when a vacancy occurs.

Adjourned.

JOHN J. BARRY,
Secretary.

FINANCE COMMITTEE

Report of meeting held the 10th of November

Present : Ald. Vallières, chairman, Sadler, Ekers, L. A. Lapointe, Carter, Payette and DeSerres.

—Submitted a petition from the directors of business colleges asking to be exempted from the business tax.

Resolved : To consult the City Attorneys as to whether such institutions were liable both to the real estate tax and business tax.

—Petition from Mr. Cyrille Paré asking, on account of poverty to be exempted from paying his son's board at the St. Jean de Dieu asylum.

Deferred until next meeting.

—Account of Messrs Gauthier and St. Jorre *re* preparing the list of juries (\$100 each).

Adopted.

—Letter from Messrs W. M. Hall & Co., offering a book for records, called "*McMillan Record Books*".

Referred to the sub-committee on printing.

—Letter from the "Commercial Agency" asking to be supplied with the photos of the principal buildings of Montreal.

Referred to the sub-committee on printing.

—Letter from Mr. Morris asking to be appointed assessor.

Laid on the table.

—Lettre de M. P.-W. Archambault offrant ses services pour faire les déclarations requises dans les cas de saisies-arrêts.

Demande accordée.

—Compte de M. G.-R. Monette pour évaluation de propriétés, au montant de \$50.

Résolu: De le payer.

—Compte de M. L.-R. Montbriand, architecte, s'élevant à \$549.05.

Résolu: De le payer, au moyen d'un virement de crédits.

—*Résolu*: De demander au Conseil l'autorisation de faire les virements de fonds suivants: Prendre \$1,000 sur le crédit affecté aux expropriations annuelles et \$2,100 sur le compte d'intérêts, et appliquer ces sommes comme suit: honoraires des notaires \$500; registraires \$150; entretien des prisonniers \$1,000; entretien des aliénés \$1,450.

—Etat financier soumis par M. Robb pour la semaine finissant le 9 novembre 1905:

Encaisse au 3 novembre	\$ 555,498	
Reçu au cours de la semaine	250,529	
		806,027
Déboursés	\$ 54,730	
Expropriation de la rue Amherst	140,790	\$195,520
		\$610,507

—Les minutes de la sous-commission des Réclamations (assemblée tenue le 8 novembre 1905) sont lues et approuvées.

—Soumis trois rapports de la Commission de la Voirie demandant:

- 1° \$300 pour raccordements d'égoûts.
\$100 accordés sur les arrérages de taxes.
- 2° \$500 pour réparations aux égoûts.
\$300 accordés.
- 3° \$4,202.97 pour travaux permanents, etc.

Accordé, le montant devant être pris sur le pourcentage abandonné par la Compagnie "Sicily Asphalt Paving Co."

—Rapport de la Commission des Marchés demandant que le terrain appartenant à la Ville, au coin des rues Notre-Dame et Moreau, soit mis à sa disposition pour y reconstruire la pesée Hochelaga.

Résolu: De concourir.

—Rapport de la Commission de l'Aqueduc demandant un crédit de \$6,200 pour la pose de tuyaux de distribution.

Résolu: De voter \$1,000 pour finir, sur la rue St-Laurent, les travaux rendus nécessaires par l'expropriation, et \$2,500 pour nouveaux services requis, total \$3,500 à être pris sur les arrérages de taxes.

—Sur la recommandation de la sous-commission des Réclamations et des avocats de la Ville, il est

Résolu: De régler le litige entre la Ville et M. F. Foisy, aux conditions suivantes:

1. M. Foisy devant payer \$1,500, y compris l'intérêt et le capital.
2. La Cité de Montréal devant retirer son opposition au paiement de certains montants appartenant à M. Foisy et actuellement entre les mains du protonotaire.
3. M. Foisy abandonnant sa contestation du rôle des rues Davidson, Darling et Cuvillier et payant les frais de ses avocats.

—*Résolu*: D'autoriser la sous-commission des Impressions à faire imprimer des blancs de réquisition de crédits et à en envoyer des copies à chaque président de Commission avec prière de faire rapport pour le 1er décembre prochain.

—La question du règlement de l'affaire Hamel, avec la Banque de Montréal, étant alors prise en considération, M. l'échevin Ekers

Propose: Que, vu l'opinion et l'avis des avocats de la Cité, il est opportun de régler cette affaire, chaque partie payant la moitié de la perte et de la dépense s'élevant en tout à \$8,520, déduction faite de la somme de \$3,150 recouvrée par la banque, et l'intérêt sur la somme de \$9,985.30 (montant du chèque forgé) devant être mis au crédit de la Cité depuis le 7 mars 1904.

Et le vote étant pris, la Commission se partage comme suit:

—Letter from Mr. P. W. Archambault offering his services to prepare the declarations made in cases of attachment.

Granted.

—A claim from Mr. G. R. Monette for the assessment of his properties to the amount of \$50.

Resolved: To pay said claim.

—Statement of account from Mr. L. R. Montbriand, architect, amounting to \$549.05.

Resolved: That the same be paid by means of appropriations to be varied.

—*Resolved*: To ask Council for authorization to vary the following appropriation: take \$1,000 ex-appropriations voted for annual expropriation, and \$2,100 on interest, and apply said amounts as follows: notaries' fees \$500, registrars \$150, prisoners' maintenance \$1,000, lunatics' maintenance \$1,450.

—Financial statement submitted by Mr. Robb for the week ending the 9th of November 1905.

Cash on hand 3rd of November	\$555,498
Receipts during the week	250,529
	806,027
Committee disbursements	\$ 54,730
Amherst street expropriation	140,790
	\$195,520
Balance	\$610,507

—The minutes of the sub-committee on claims (meeting held the 8th of November 1905) were read and approved

—Submitted three reports from the Road Committee asking:

- 1°. \$300 for sewer connections.
\$100 granted amount to be charged on arrears of taxes.
- 2°. \$500 for repairs the sewers.
\$300 granted.
- 3°. \$4,202.97 for permanent works, etc.

Granted, the amount to be taken out of the percentage left by the Sicily Asphaltum Paving Co.

—Report from the Market Committee asking that a piece of land belonging to the City, corner of Notre-Dame and Moreau streets, be placed at disposal of said Committee for the re-building of the Hochelaga weigh-house.

Resolved: To concur.

—Report from the Water Committee asking for an appropriation of \$6,200 for the laying of service pipes.

Resolved: That the sum of \$1,000 be voted to finish in St. Lawrence street, the works necessitated by expropriation; and \$2,500 for new services required, in all \$3,500 to be taken out of arrears of taxes.

—Upon the recommendation of the sub-committee on claims and of the City attorneys, it was

Resolved: To settle the suit between the City and Mr. Foisy, on the following conditions.

1. Mr. Foisy to pay \$1,500, interest and capital included.
2. The City of Montreal to withdraw its opposition to the payment of amounts belonging to Mr. Foisy presently in the hands of the Prothonotary.
3. Mr. Foisy to abandon his contestation of the roll for Davidson, Darling and Cuvillier streets, and pay his lawyers' costs.

—*Resolved*: That the sub-committee on printing be authorized to have blank forms printed and to send copies of same to the chairmen of the various Committees with instruction to make reports for the 1st of December next.

—The question of the settlement of the Hamel matter with the Bank of Montreal being then taken up, Ald. Ekers

Moved: In view of the opinion of the City attorneys, it is advisable to settle the matter each party paying half of the loss and expenses; the whole amounting to \$8,520, less \$3,150 reimbursed to the Bank and the interest from the 7th of March 1904 on the sum of \$9,985.30 (total amount of the forged cheque) to be placed to the credit of the City.

And the vote being taken, the Committee divided as follows:

Pour: Ekers, Sadler, Carter et Vallières.—4.

Contre: Lapointe, DeSerres et Payette.—3.

La motion est adoptée.

—*Résolu*: D'approuver le rapport de la sous-commission des Réclamations recommandant de payer à Mad. A.-P. Molson et au docteur S. Boucher \$100 chacun pour la partie des lots Nos 603 et 586 requise pour l'ouverture de la rue Lalonde.

—*Résolu*: D'approuver le rapport de la sous-commission des des Réclamations recommandant de payer aux experts Sadler, Hudon et Perrin \$200 chacun, comme rémunération pour supplément de travail.

Ajournement.

L. O. DAVID,
Greffier de la Ville.

COMMISSION DE LA VOIRIE

Compte rendu de l'assemblée du 10 novembre.

Sont présents: MM les échevins Larivière, président, Turner, N. Lapointe, Ames, Bastien et Leclaire.

DELEGATIONS

—M. l'échevin Duquette se présente devant la Commission et soumet une requête demandant l'effacement de la ligne homologuée de la rue Lasalle entre l'avenue Laurier et la rue St-Grégoire.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville avec prière de préparer un rapport et un plan.

—M. Cordeau, avocat, se présente devant la Commission et demande de faire construire un trottoir en bois vis-à-vis les nouvelles maisons portant les Nos 164 à 174 rue Aylwin.

Renvoyé à l'inspecteur de la Ville avec prière de faire construire ce trottoir.

—M. Hamilton se présente devant la Commission et déclare qu'il préférerait que l'égout de la rue Mackay soit construit à la journée.

Après délibération, il est

Résolu: Que l'égout que l'on se propose de construire dans la rue Mackay, au Sud de la rue Dorchester, et dans l'avenue Overdale, et qui doit se raccorder à l'égout actuel dans ladite avenue Overdale, soit construit à la journée, sauf approbation des avocats de la Cité.

—M. Ludger Gravel se présente devant la Commission et offre de fournir gratuitement une certaine quantité de blocs d'asphalte pour qu'on en fasse l'essai.

Résolu: D'autoriser l'inspecteur de la Ville à faire poser lesdits blocs au côté Nord de la rue Ste-Catherine, depuis la rue St-Timothée jusqu'à la rue Amherst, s'il juge la température convenable.

—M. Dominick McAnulty et M. Daniel McAnulty soumettent un nouveau modèle de filet protecteur de tramways et démontrent ses avantages particuliers.

Résolu: De renvoyer la question à l'inspecteur de la Ville avec prière d'examiner ce filet protecteur et de préparer un rapport démontrant si ce nouveau filet protecteur est supérieur à ceux actuellement en usage à Montréal.

REQUETES, ETC.

—De M. D.-L. Desbois, avocat, une lettre en date du 8 novembre, et une requête en date du 26 octobre, priant la Ville d'élargir davantage la rue St-Denis le long du tunnel de la rue St-Denis, vis-à-vis les propriétés de MM. F.-X. Martin, O. Martineau et de Dame Jas. Tressider.

Renvoyées à l'inspecteur de la Ville avec prière de préparer un rapport et un plan.

—Du greffier de la Ville demandant de préparer, pour le 1er décembre, une liste des crédits requis pour l'exercice 1906

Résolu: De prier l'inspecteur de la Ville d'inclure les besoins de Villeraï dans la liste des crédits de 1906.

Il est de plus

Résolu: De prier les autorités de Rosemont, de Ste-Cunégonde et de St-Henri de préparer un état détaillé des crédits qu'ils requièrent pour les égouts, chaussées et trottoirs, l'entretien et réparation d'iceux pour l'exercice 1906, afin que, dans le cas

Yeas: Ekers, Sadler, Carter and Vallières.—4.

Nays: Lapointe, DeSerres and Payette.—3.

The motion was carried.

—*Resolved*: To concur in the report of the sub-committee on claims recommending that Mr. A. P. Molson and Dr. S. Boucher be paid each the sum of \$1,000 for the portion of lots Nos. 603 and 586 required for the opening of Lalonde street.

—*Resolved*: To concur in a report of the sub-committee on Claims recommending that \$200 each be paid to experts Messrs. Sadler, Huron and Perrin for extra work.

Adjourned.

L. O. DAVID,
City Clerk.

ROAD COMMITTEE

Report of meeting held the 10th November.

Present: Ald Larivière, chairman. Turner, N. Lapointe, Ames, Bastien and Leclaire.

DELEGATIONS.

—Ald. Duquette appeared before the Committee and submitted a petition praying that the homologated line of Lasalle street, between Laurier Ave. and St Grégoire street, be erased.

Referred to City Surveyor for report and plan.

—Mr. Cordeau, advocate, came before the Committee and requested that a wooden sidewalk be laid in front of new houses Nos. 164 to 174, Aylwin street.

Referred to City Surveyor with instruction to have said sidewalk laid

Mr. Hamilton appeared before the Committee and stated that he preferred to have the proposed sewer in Mackay street, constructed by day labor.

After deliberation, it was

Resolved: That the proposed sewer in Mackay street, south of Dorchester street and along Overdale Ave., to connect with existing sewer in said Overdale Ave., be constructed by day labor, subject to the approval of the City Attorneys.

—Mr. Ludger Gravel came before the Committee and offered to supply gratis a quantity of asphalt blocks for paving purposes in order to test said blocks.

Resolved: That the City Surveyor be authorized to have said blocks laid on the north side of St Catherine street, from St. Timothy street to Amherst, if he consider the weather favorable.

—Mr. Dominick McAnulty and Mr. Daniel McAnulty submitted a model of a new street car fender, and explained its merits and advantages.

Resolved: That the matter be referred to the City Surveyor to examine said fender and report as to whether or not it is superior to those presently in use in this city.

PETITIONS, ETC.

—From D. L. Desbois, advocate, a letter dated Nov. 8th, and petition dated Oct. 26th, requesting that the City should further widen St. Denis street alongside the St. Denis subway opposite the immovables of Messrs. F. X. Martin, Mrs. Jas. Tressider and O. Martineau.

Referred to City Surveyor for report and plan.

—From the City Clerk requesting that the list of appropriations for 1906 be prepared for December 1st, 1906.

Resolved: That the City Surveyor be instructed to include the requirements of Villeraï in the list of appropriations for 1906. It was furthermore

Resolved: That the authorities of Rosemont, St. Cunégonde and St. Henry be requested to prepare a detailed statement of their requirements for sewers, roads and sidewalks and the

d'annexion, soient toutes prêtes les informations que l'on pourra demander à ce sujet.

—De la Commission des Finances un extrait des minutes demandant que soient préparés des plans des nouveaux quartiers.

Résolu : De prier les autorités de Rosemont, de Villeraï, de St-Henri et de Ste-Cunégonde de permettre au dessinateur de ce département de faire une copie du plan officiel desdites municipalités.

—De la "Montreal Terminal Ry. Co.", au sujet du niveau de la rue Davidson.

Résolu : De prier ladite compagnie de répondre, pour la prochaine assemblée, à la demande qui lui a été faite au sujet de la réduction de la pente de ladite rue.

—De M. Austin Berry offrant de fournir 200 traînes brevetées pour l'enlèvement de la neige à \$25 l'un, ou à raison d'une royauté de \$4 sur chaque traîneau, pour la même quantité.

Sur proposition de M. l'échevin Ames, il est

Résolu : De déposer cette lettre aux archives.

—Sur proposition de M. l'échevin Ames, il est

Résolu : De présenter au Conseil un rapport recommandant de voter un crédit de \$2,000 au service spécial de la neige, afin de fabriquer des boîtes qui puissent être placées sur les traîneaux servant à l'enlèvement de la neige dans les rues où circulent les tramways de la "Montreal Street Ry. Co."

—**Résolu** : De présenter au Conseil un rapport recommandant de voter un crédit de \$250 aux fins d'engager temporairement des inspecteurs qui seront chargés de contrôler le service des tramways sur les différents circuits de la Ville.

RAPPORTS

—**Résolu** : De présenter au Conseil un rapport recommandant afin d'ouvrir la rue Brébeuf, d'accepter gratuitement et sans condition, de M. H. R. Drummond et de Madame A.-M. Mainwaring le lot No 331, subdivisions 57 et 106, du cadastre du quartier St-Denis, tel qu'il appert au plan déposé; et, de plus, de prier les notaires de la Ville de préparer un acte en conséquence et d'autoriser son Honneur le Maire et le greffier de la Ville à le signer au nom de la Ville.

—Soumis un rapport de M. Lynch au sujet de l'accident survenu à M. James McCarthy, domicilié au No 96A rue Murray, qui a été blessé pendant qu'il travaillait pour la Ville, le 28 mars dernier.

Renvoyé à la sous-commission des Réclamations.

—**Résolu**: D'autoriser l'inspecteur de la Ville à faire construire à la journée l'égout en grés de la rue St-Antoine entre les rues des Inspecteurs et Windsor.

—**Résolu** : Que l'égout que l'on se propose de construire dans la rue Butler, depuis l'extrémité de l'égout actuel jusqu'à la rue Rozel, soit construit à la journée sauf approbation des avocats de la Cité.

Résolu : De prier les avocats de la Cité de déclarer si la Commission de la Voirie a le droit, d'après l'article 117 des règlements du Conseil, de faire exécuter à la journée des travaux qui nécessitent une dépense excédant \$500.

—Soumise une lettre de M. A. Bélanger acceptant le niveau de l'égout qu'on se propose de construire dans la rue Davidson, au Sud de la rue Ontario.

Déposée sur le bureau jusqu'à ce que l'autre propriétaire intéressé ait aussi accepté le niveau dudit égout.

—Soumis un rapport et un plan au sujet de la requête demandant que soit construit un égout rue Alfred, à partir de l'avenue DeLorimier, vers l'Ouest.

Renvoyés à la Commission d'Hygiène et de Statistiques.

— M. l'échevin N. Lapointe soulève la question de la circulation des tramways du circuit St-Denis (en allant vers l'Ouest) via la rue St-Antoine et (vers l'Est) via la rue St-Jacques.

Question différée jusqu'à la prochaine assemblée.

— Sur rapport de l'inspecteur de la Ville, il est

Résolu : De présenter au Conseil un rapport recommandant d'opérer le virement d'un crédit de \$403.62 de la balance disponible du crédit voté pour "l'Eclairage des enclos" et de l'appliquer comme suit ;

Noms et numéros de rues.....	\$ 200.00
Loyer de l'enclos appartenant à M. F. X. Rousseau..	100.00
Réparations aux pavages permanents.....	22.31
Pierre de bordure.....	50.37
Puisards des rues.....	30.94
	<u>\$ 403.62</u>

— **Résolu** : De présenter au Conseil un rapport recommandant de rembourser à la "Sicily Asphaltum Paving Co" la ga-

maintenance and repair thereof for 1906, so that in the event of annexation, the necessary information will be at hand.

—From the Finance Committee, an extract of minutes requesting that plans of new wards be prepared.

Resolved : That the authorities of Rosemont, Villeraï, St-Henry and St. Cunegonde be requested to permit the draughtsman of this department to make a copy of the official plan of said municipalities.

—From the Montreal Terminal Ry Co., anent the grade of Davidson street.

Resolved : That said Company be requested to send a reply for next meeting regarding the lowering of the grade of said street.

—From Mr. Austin Berry offering to supply 200 patented sleighs for hauling snow, at \$25 or on condition that \$4 royalty be paid on each sleigh for the same number.

On motion of Ald. Ames, it was

Resolved : That said letter be filed of record.

—On motion of Ald. Ames, it was

Resolved : That a report be made to Council recommending that the sum of \$2,000 be voted for "Snow Special" for the purpose of constructing suitable boxes to be placed on sleighs employed in the removal of snow from the street on which the cars of the Montreal Street Ry Co., are in operation.

—**Resolved** : That a report be made to Council recommending that \$250 be appropriated for the purpose of engaging inspectors, temporarily, to check the street car service on the various routes throughout the City.

REPORTS

—**Resolved** : That a report be made to Council recommending that lot Cad. No. 331, sub-division 57 and 106, St Denis Ward, as shown on the plan submitted, for the purpose of opening Brébeuf street, be accepted unconditionally and gratuitously from Mr. H. R. Drummond and Mad. Amelia M. Mainwaring; and furthermore that the City Notaries be instructed to prepare a deed accordingly and that His Worship the Mayor and the City Clerk be authorized to sign the same, on behalf of the City.

—Submitted Mr. Lynch's report re accident to Mr. Jas. McCarthy, of 96A Murray Street, who was injured while working for the City on March 28th last.

Referred to sub-committee on Claims.

—**Resolved** : That the City Surveyor be authorized to have the tile pipe sewer in St-Antoine street, between Inspector & Windsor streets, laid by day labor.

—**Resolved** : That the proposed sewer in Butler street, from end of existing sewer to Rozel street, be constructed by day-labor subject to the approval of the City attorneys.

—**Resolved** : That the City Attorneys be requested to state whether or not the Road Committee has the right, according to article 117 of the Rules of Council, to execute by day labor, work which necessitates an expenditure exceeding \$500.

—Submitted letter from Mr. A. Bélanger accepting the level of proposed sewer in Davidson street south of Ontario street.

Laid on the table until the other interested proprietor also accepts level of said proposed sewer.

—Submitted a report and plan re-petition to have a sewer constructed in Albert Street from DeLorimier ave, westwards.

Referred to Committee on Hygiene & Statistics.

—Ald. N. Lapointe brought up the question of running the cars on the "St-Denis Route" westwards via St-Antoine Street and eastwards via St-James street. Consideration deferred until next meeting.

— On the report of the City Surveyor it was

Resolved : That a report be made to Council recommending that the sum of \$403.62 be varied from the available balance of the appropriation for "Lighting Yards" and applied as follows :

To Street names & numbers.....	\$ 200.00
Rent of yard owned by F. X. Rousseau.....	100.00
Repairs to permanent pavings.....	22.31
Curbstone.....	50.37
Street gullies.....	30.94
	<u>\$ 403.62</u>

— **Resolved** : That a report be made to Council recommend-

rantie retenue sur la construction des trottoirs permanents suivants :

- Square Chaboillez, vis-à-vis la propriété de M. Lamb.
- Avenue Lorne, des deux côtés, depuis la rue Milton jusqu'à la rue Prince Arthur.
- Avenue des Pins, côté Sud, depuis la rue St-Laurent jusqu'à la rue St-Hippolyte.
- Rue Rivard, côté Sud-Est, à l'angle de la rue Rachel.
- Rue Shuter, côté Est.
- Rue des Inspecteurs, des deux côtés.
- Square de l'Hôtel de Ville, les allées.
- Square Jacques-Cartier, la plate-forme.
- Rue Visitation, depuis la rue Craig jusqu'à la rue Notre-Dame.

—Soumis un rapport et aussi un plan et un estimé de l'inspecteur de la Ville *re* ouverture de la rue Villeneuve, depuis la rue des Carrières jusqu'aux limites de la Ville.

Renvoyés à la Commission spéciale de Législation.

—Soumis un rapport de l'inspecteur de la Ville concernant la requête de M. l'échevin Paquin, à l'effet de faire exécuter diverses améliorations dans le quartier St-Denis.

Résolu : De prier l'inspecteur de la Ville d'accéder à ladite requête aussitôt que faire se pourra et en autant que les fonds le permettront.

—Soumis une lettre de MM. E. P. Charlton & Cie au sujet de la pose d'un trottoir en "granolithic" le long de leur propriété, à l'angle Nord-Ouest de la rue Ste-Catherine et de l'avenue McGill College.

Résolu : D'autoriser MM. E. P. Charlton & Cie à construire ledit trottoir en "granolithic" sous la surveillance et à la satisfaction de l'inspecteur de la Ville, le coût dudit trottoir devant être à la charge entière et exclusive de MM. E. P. Charlton & Cie.

—*Résolu* : Qu'un montant de \$50 soit pris des "Dépenses casuelles" pour acheter des billets de tramways aux ingénieurs et aux chaîneurs.

—Le cahier des charges pour l'entreprise de l'enlèvement de la neige des trottoirs dans les quartiers Est, Centre et Ouest est pris en considération, et, dans la clause 9, les mots "quinze cents l'heure" sont biffés et remplacés par les suivants "au même taux que celui payé par la Ville aux journaliers et aux charretiers à son service."

Résolu : Que, ainsi amendé, ledit cahier de charges soit approuvé.

Sur proposition de M. l'échevin Ames, il est

Résolu : De prier l'inspecteur de la Ville de demander des soumissions pour l'entreprise de l'enlèvement de la neige dans les quartiers Est, Centre et Ouest, conformément audit cahier des charges.

—Sur proposition de M. l'échevin Bastien, il est

Résolu : De prier la "Montreal Street Railway Co." de soumettre à cette Commission le plan des nouveaux tramways mis en service; et, de plus, que la "Montreal Street Railway Co." ainsi que la "Montreal Terminal Co." soient notifiées de ne pas construire de nouveaux tramways et de ne pas mettre de nouveaux tramways en service sans en soumettre les plans à cette Commission pour qu'elle les approuve.

—M. l'échevin Turner demande qu'un puisard soit placé au No 185 rue Ryde.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville avec prière de préparer un rapport pour la prochaine assemblée.

—M. l'échevin Leclaire demande que les constructions érigées sur la partie expropriée de la rue St-Laurent soient reculées jusqu'à la nouvelle ligne.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville avec instruction de faire reculer toutes ces constructions jusqu'à ladite ligne.

—L'inspecteur de la Ville informe la Commission qu'il a donné avis aux compagnies intéressées de se conformer au règlement No 343.

Adjournement.

J.-H. DILLON

Secrétaire.

ing that the guarantees retained on the following permanent sidewalks he refunded to the Sicily Asphaltum Paving Co :

- Chaboillez Square, opposite Mr Lamb's property.
- Lorne Ave, Both sides, from Milton to Prince-Arthur.
- Pine Ave, south side, from St Lawrence to St Hippolyte,
- Rivard Street, south east, corner of Rachel street.
- Shuter Street, east side.
- Inspector Street, both side.
- City Hall Square walks.
- Jacques Cartier Square, platform.
- Visitation Street, from Craig St, to Notre Dame street.

—Submitted City Surveyor's report also plan and estimate *re*-opening of Villeneuve Street, from Carrières Street to City limits.

Referred to Legislation Committee.

—Submitted City Surveyor's report regarding Ald. Paquin's request for various improvements in St Denis Ward.

Resolved : That the City Surveyor be instructed to accede to said request as soon as possible, and to the extent that the available funds will permit.

—Submitted a letter from Messrs E. P. Charlton & Co, regarding the laying of a granolithic sidewalk alongside their property at the North-West corner of St. Catherine street and McGill College avenue.

Resolved : That permission be granted to Messrs. E. P. Charlton to construct said granolithic sidewalk under the supervision of and to the satisfaction of the City Surveyor, the cost of said sidewalk to be borne and paid entirely by the said Messrs. E. P. Charlton & Co.

—*Resolved* : That the sum of \$50 be taken out of "Contingent" appropriation, for the purchase of street car tickets for engineers and chainmen.

—The specifications for snow removal from sidewalks in the East, Centre and West wards were taken into consideration and in clause No. 9 the words "fifteen cents per hour" were struck out and replaced by the following: "at the same rate as the City pays the laborers and carters in its employ."

Resolved : That so amended said specifications be approved.

On motion of Ald. Ames, it was

Resolved : That the City Surveyor be instructed to call for tenders for the removal of snow from the sidewalks in East, Centre and West wards in conformity with said specifications.

—On motion of Ald. Bastien, it was

Resolved : That the Montreal Street Railway Co. be requested to submit to this committee a plan of the new cars placed in operation; and furthermore that the Montreal Street Ry. Co. and the Montreal Terminal Ry. Co. be notified not to construct any new cars and not to place any new cars in operation without submitting the plans of such new cars to the committee for approval.

—Ald. Turner asked that a gully be placed at No. 185 Ryde street.

Referred to City Surveyor for report for next meeting.

—Ald. Leclaire requested that the buildings be removed to the new line on the expropriated portion of St. Lawrence street.

Referred to City Surveyor with instruction to have such buildings removed to the proper line.

—The City Surveyor informed the committee that he had notified all the interested companies to conform to by-law No. 343.

Adjourned.

J. H. DILLON,

Secretary.

COMMISSION DES MARCHES

Compte rendu de l'assemblée du 13 novembre

Sont présents : MM. les échevins Lévy, président, Couture, Bumbray, Ricard, Turner, Paquin et Robillard.

—Soumise et lue une lettre de M. E. Lefebvre demandant à louer un des trois étaux de boucher Nos 13, 15, 17 dans le marché Bonsecours, aux conditions ordinaires.

Résolu : De réterer cette demande au surintendant et de l'autoriser à disposer de ces étaux le plus avantageusement possible.

—Soumise et lue une lettre du greffier de la Ville demandant de lui faire parvenir, d'ici au 1^{er} décembre prochain, la liste des crédits requis par cette Commission pour l'exercice 1906.

Résolu : Que le surintendant soit prié de préparer le plus tôt possible la liste des crédits requis par ce département.

—M. l'échevin L.-A. Lapointe, présent à cette séance, recommande, au nom de plusieurs contribuables, que soit installée sur la place Jacques-Cartier une balance pour l'accommodation du public en général.

Résolu : Que le surintendant soit autorisé à faire placer dans un endroit convenable de ladite place Jacques-Cartier la balance en question.

—Est de nouveau prise en considération la soumission de M. J.-H. Loftus, présentée à la dernière séance par M. l'échevin Couture, à l'effet de faire couvrir en ciment le toit de l'abri actuellement en voie de construction à la plate-forme de la halle centrale au poisson, rue des Commissaires.

M. Charland, représentant la compagnie "Loftus Fire and Waterproof Roofing Cement", présent à cette séance, démontre les avantages de ce nouveau procédé et soumet en même temps certaines réterences.

Après délibération, M. l'échevin Bumbray

Propose : Que le toit dudit abri soit couvert en petite tôle galvanisée.

M. l'échevin Couture propose en

Amendement : Que la soumission de M. Loftus soit acceptée.

La motion principale étant mise aux voix, la Commission se partage comme suit :

Pour : Bumbray, Turner, Paquin et Ricard.—4.

Contre : Couture et Robillard.—2.

Elle est ainsi affirmativée, et il est

Résolu : En conséquence.

Avec le consentement de la Commission, M. l'échevin Couture retire son amendement et

Propose : Que des soumissions privées soient demandées pour ces travaux.

Il est alors

Résolu : En conséquence.

—Etant rapportée par M. le président l'opinion verbale des avocats de la Ville sur le cahier des charges pour la concession du privilège de vendre du fourrage au marché à bestiaux de l'Est, il est

Résolu : De présenter au Conseil un rapport recommandant que ledit cahier des charges pour la concession du privilège susdit et approuvé par les avocats de la Ville soit ratifié et approuvé par le Conseil, et que cette Commission soit autorisée à demander immédiatement des soumissions pour la concession du privilège en question.

Ajournement.

A. LeBLANC,
Secrétaire.

MARKET COMMITTEE

Report of meeting held the 13th of November

Present : Ald. Lévy, chairman, Couture, Bumbray, Ricard, Turner, Paquin and Robillard.

—Submitted and read a letter from Mr. E. Lefebvre asking to rent one of the three butchers stalls Nos. 13, 15, 17 at Bonsecours Market, on the usual terms.

Resolved : That the matter be referred to the superintendent with instructions to dispose of said stalls in the most advantageous way.

—Submitted and read a letter from the City Clerk requesting that the list of appropriations for 1906 for the Market Committee be sent to him by the 1st of December 1905.

Resolved : That the superintendent be requested to prepare, as soon as possible, the list of appropriations needed by this department.

—Ald. L. A. Lapointe was present and asked on behalf of several ratepayers that a public scale be placed on Jacques-Cartier Square, for public accomodation generally.

Resolved : That the superintendent be authorized to have said scale placed in a convenient site on said square.

The Committee again considered Mr. J. H. Loftus' tender submitted at the last meeting by Ald. Couture, offering to cover with cement the shelter in course of construction at the platform of the Central Fish market, on Common street.

M. Charland on behalf of the Loftus Fire and Waterproof Cement Co., explained the advantages of the new process and submitted some references.

After deliberation, Ald. Bumbray

Moved : That the roof be covered with small galvanized sheet iron.

Ald. Couture moved in

Amendment : That Mr. Loftus' tender be accepted.

The main motion being put, the Committee divided :

Yeas : Bumbray, Turner, Paquin and Ricard.—4.

Nays : Couture and Robillard.—2.

So it was voted in the affirmative and

Resolved : Accordingly.

By consent of the Committee, Ald Couture withdrew his amendment and

Moved : That private tenders be called for said work.

It was then

Resolved : Accordingly.

—The chairman having made a report on the verbal opinion of the City attorneys concerning the specifications for the granting of the privilege for the selling of fodder at the Eastern Cattle Market, it was

Resolved : That a report be made to Council recommending that the specifications for said privilege as approved by the City attorneys, be ratified and approved of by Council, and that this Committee be authorized to call immediately for tenders for said privilege.

Adjourned.

A. LeBLANC,
Secretary.

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de l'assemblée mensuelle du 13 novembre

M. l'échevin J.-B. Clearihue, maire-suppléant, occupe le fauteuil de la présidence.

Sont présents: MM. les échevins Vallières, Larivière, Saint-Denis, Robertson, Lévy, Dagenais, Lavallée, Robillard, Turner, Sadler, Ekers, Gallery, Ames, Wilson, Chaussé, L.-A. Lapointe, Bumbray, Ricard, Carter, Walsh, Sauvageau, N. Lapointe, Stearns, Payette, Lemay, Couture, DeSerres, Bastien, Marchand, Leclair, Proulx, Paquin, Duquette et Major.

REQUETES, ETC.

1.—De l'Union Typographique Jacques-Cartier demandant que l'enlèvement de la neige des trottoirs se fasse en régie.

Renvoyée à la Commission de la Voirie.

2.—Du "Presbytery of Montreal" protestant contre certaines attaques dirigées sur le Révérend M. Mage.

3.—De contribuables de la rue Craig demandant qu'on mette fin à certains inconvénients.

Renvoyées à la Commission de Police.

4.—Du surintendant de l'Aqueduc demandant un mois de congé.

Sur proposition de M. l'échevin LEMAY, appuyé par M. l'échevin SAUVAGEAU, il est

Résolu: Que ladite requête soit accordée.

5.—Correspondance échangée entre le greffier de la Ville et M. E.-W. Bemis, de Cleveland.

Sur proposition de M. l'échevin LAVALLEE, appuyé par M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, il est

Résolu: De publier dans le prochain numéro de *La Gazette Municipale* ladite correspondance, de même que les réponses des fonctionnaires municipaux sur la question du gaz.

6.—Sur proposition de M. l'échevin COUTURE, appuyé par M. l'échevin AMES, il est

Résolu: D'accorder un nouveau congé de 75 jours à M. l'échevin Nelson qui est gravement malade.

ACTE

7.—Arrangement entre la Ville et M. Ernest-D. Tétreau.

Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin EKERS, il est

Résolu: D'approuver cet acte et d'autoriser son Honneur le maire et le greffier de la Ville à le signer au nom de la Ville.

RAPPORTS

8.—De la Commission des Finances, à l'effet de régler certaines réclamations se montant à \$1,205.04.

9.—De la Commission des Finances, à l'effet de régler à l'amiable l'action intentée par la Ville contre F. Foisy.

10.—De la Commission des Finances, à l'effet d'opérer le virement d'un montant de \$3,100.

11.—De la Commission des Finances, à l'effet de solder la note de M. L.-R. Montbriand, architecte (\$549.05).

12.—De la Commission des Finances, à l'effet d'acheter le terrain nécessaire à l'ouverture de la rue Lalonde.

Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin EKERS, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

13. De la Commission des Finances, à l'effet de régler à l'amiable certain litige entre la Ville et la Banque de Montréal.

M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin EKERS,

Propose: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin BUMBRAY, propose en

Amendement: De laisser jusqu'à lundi, le 20 du courant, ledit rapport sur le bureau.

CITY COUNCIL

Report of monthly meeting held the 13th November

Present: Ald. J. B. Clearihue, acting-mayor, in the chair.

Ald. Vallières, Larivière, St. Denis, Robertson, Levy, Dagenais, Lavallée, Robillard, Turner, Sadler, Ekers, Gallery, Ames, Wilson, Chaussé, L. A. Lapointe, Bumbray, Ricard, Carter, Walsh, Sauvageau, N. Lapointe, Stearns, Payette, Lemay, Couture, DeSerres, Bastien, Marchand, Leclair, Proulx, Paquin, Duquette, Major.

PETITIONS.

1.—From Jacques Cartier Typographical Union asking that the removal of snow from the sidewalks be done by day's work.

Referred to Road Committee.

2.—From Presbytery of Montreal protesting against certain attacks upon Rev. Mr Mage.

3.—From Ratepayers of Craig street asking that a certain nuisance be done away with.

Referred to Police Committee.

4.—From Superintendent of Water Works asking for one month's holiday.

On motion of Ald. LEMAY, seconded by Ald. SAUVAGEAU, it was

Resolved: That said request be granted.

5.—Correspondence exchanged between the City Clerk and Mr. E. W. Bemis, of Cleveland.

On motion of Ald. LAVALLEE, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE, it was

Resolved: That said correspondence, as well as the replies of certain heads of departments anent the gas question, be published in the next issue of the *Municipal Gazette*.

On motion of Ald. COUTURE, seconded by Ald. AMES, it was

Resolved: That an additional leave of absence of 75 days be granted to Ald. Nelson who is suffering from serious illness.

DEED

7.—Agreement between the City and Ernest D. Tétreau.

On motion of Ald. VALLIERES, seconded by Ald. EKERS, it was

Resolved: That the same be approved and that His Worship the Mayor and the City Clerk be authorized to sign the same on behalf of the City.

REPORTS

8.—From Finance Committee to settle certain claims amounting to \$1,205.04.

9.—From Finance Committee to settle amicably the action of the City vs F. Foisy.

10.—From Finance Committee to vary a sum of \$3,100.

11.—From Finance Committee to pay account of L. R. Montbriand, architect. (\$549.05).

12.—From Finance Committee to purchase land required for the opening of Lalonde street.

On motion of Ald. VALLIERES, seconded by Ald. EKERS, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

13.—From Finance Committee to settle amicably certain litigation between the City and the Bank of Montreal.

Ald. VALLIERES moved, seconded by Ald. EKERS,

"That said report be received and adopted."

Moved in amendment by Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. BUMBRAY,

"That said report do lay on the table until Monday, the 20th inst."

Ledit amendement étant mis aux voix, il est emporté, et il est

Résolu: En conséquence.

14.—De la Commission des Finances, à l'effet de payer à chacun des experts un montant de \$200.

Question différée.

15.—De la Commission des Finances souscrivant, mais jusqu'à concurrence de \$100 seulement, au rapport de la Commission de la Voirie demandant un crédit de \$300 à être affecté aux raccordements d'égouts.

16.—De la Commission des Finances souscrivant, mais jusqu'à concurrence de \$300 seulement, au rapport de la Commission de la Voirie demandant un crédit de \$500 à être affecté aux réparations d'égouts.

Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin LARIVIERE, il est

Résolu: Que lesdits rapports de la Commission des Finances soient reçus et adoptés.

17.—De la Commission des Finances souscrivant au rapport de la Commission de la Voirie demandant que soit mis à sa disposition un montant de \$4,202.47 abandonné par la "Sicily Asphalt Paving Co."

Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin LARIVIERE, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

18.—De la Commission des Finances souscrivant, mais jusqu'à concurrence de \$3,500 seulement, au rapport de la Commission de l'Aqueduc demandant un crédit de \$6,200 pour poser des conduites de service.

Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin LEVY, il est

Résolu: Que ledit rapport de la Commission des Finances soit reçu et adopté.

19.—De la Commission des Finances souscrivant au rapport de la Commission des Marchés demandant l'autorisation de transporter la pesée Hochelaga sur un terrain appartenant à la Ville et situé à l'angle des rues Notre-Dame et Moreau.

Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin LEVY, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

20.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'accepter le terrain nécessaire à l'ouverture de la rue Brébeuf.

21.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'opérer le virement d'un montant de \$403.62.

Sur proposition de M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin TURNER, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et acceptés.

22.—De la Commission de la Voirie demandant (1) l'autorisation de rembourser certaines garanties, (2) un crédit de \$250 *re* inspecteur des voies des tramways, (3) un crédit de \$2,000 pour l'enlèvement de la neige.

Renvoyés à la Commission des Finances.

23.—De la Commission de Police, à l'effet d'opérer le virement d'un montant de \$75.

Sur proposition de M. l'échevin SAINT-DENIS, appuyé par M. l'échevin STEARNS, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

24.—De la Commission de Police, à l'effet de ratifier l'adjudication d'un contrat pour la fourniture de chaussures.

Question différée.

25.—De la Commission des Incendies et de l'Éclairage recommandant d'autoriser la "Montreal Lumber Co." à ouvrir une cour à bois.

26.—De la Commission des Incendies et de l'Éclairage recommandant d'autoriser la "Dominion Oil Cloth Co." à emmagasiner de la benzine.

27.—De la Commission des Incendies et de l'Éclairage, à l'effet d'adjuger des contrats pour la construction d'une partie de la caserne No 5.

28.—De la Commission des Incendies et de l'Éclairage recommandant d'autoriser la "Boys Home" à installer une machine à vapeur.

29.—De la Commission des Incendies et de l'Éclairage, à l'effet d'opérer le virement de certains montants de ses crédits (\$3,400).

Sur proposition de M. l'échevin ROBERTSON, appuyé par M. l'échevin SAUVAGEAU, il est

Said amendment being put it was carried and

Resolved: Accordingly.

14.—From Finance Committee to pay a sum of \$200 to each expert.

Consideration deferred.

15.—From Finance Committee concurring, but to the amount of \$100 only, in the report of the Road Committee for an appropriation of \$300 for sewer constructions.

16.—From Finance Committee concurring, but to the amount of \$300 only, in the report of the Road Committee for an appropriation of \$500 to repair sewers.

On motion of Ald. VALLIERES, seconded by Ald. LARIVIERES, it was

Resolved: That said reports of the Finance Committee be received and adopted.

17.—From Finance Committee concurring in the report of the Road Committee to be awarded a sum of \$4,202.47 relinquished by the Sicily Asphalt Paving Co.

On motion of Ald. VALLIERES, seconded by Ald. LARIVIERE, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

18.—From Finance Committee concurring, but to the amount of \$3,500 only, in the report of the Water Committee for an appropriation of \$6,200 for pipe laying services.

On motion of Ald. VALLIERES, seconded by Ald. LEVY, it was

Resolved: That said report of the Finance Committee be received and adopted.

19.—From Finance Committee concurring in the report of the Market Committee to be allowed to establish Hochelaga scale on City property corner of Notre Dame and Moreau streets.

On motion of Ald. VALLIERES, seconded by Ald. LEVY, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

20.—From Road Committee to accept necessary land for the opening of Brebeuf street.

21.—From Road Committee to vary a sum of \$403.62.

On motion of Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. TURNER, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

22.—From Road Committee 1° to refund certain guarantees; 2° for an appropriation of \$250 for street railway inspector, 3° for \$2,000 *re* snow removal.

Referred to Finance Committee.

23.—From Police Committee to vary a sum of \$75.

On motion of Ald. ST. DENIS, seconded by Ald. STEARNS, it was

Resolved: That said report to be received and adopted.

24.—From Police Committee to ratify contract for boots.

Consideration deferred.

25.—From Fire and Light Committee to allow Montreal Lumber Co. to open a wood yard.

26.—From Police Committee to allow Dominion Oil Cloth Co. to store benzine.

27.—From Police Committee to award contracts for construction of part of No. 5 station.

28.—From Police Committee to allow Boys Home to erect a steam engine.

29.—From Fire and Light Committee to vary certain items of their appropriation (\$3,400).

On motion of Ald. ROBERTSON, seconded by Ald. SAUVAGEAU, it was

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

30.—De la Commission des Incendies et de l'Éclairage, à l'effet de payer une indemnité aux héritiers légaux de feu le pompier N. Carbonneau.

Renvoyé à la Commission des Finances.

31.—De la Commission des Marchés, à l'effet d'opérer le virement d'un montant de \$11.44.

Sur proposition de M. l'échevin LEVY, appuyé par M. l'échevin BUMBRAY, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

32.—De la Commission des Marchés recommandant au Conseil d'approuver le cahier des charges pour la concession du privilège de vendre du fourrage au marché à bestiaux de l'Est.

Question différée, ledit cahier des charges devant être publié dans le prochain numéro de *La Gazette Municipale*.

ORDRE DU JOUR

33.—Étant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin Vallières, à l'effet d'édicter un règlement régissant la construction des édifices sur la rue Saint-Hubert,

Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin SAINT-DENIS, il est

Résolu: De prier le greffier de la Ville de rédiger en conséquence un projet de règlement, de le faire imprimer et de lui donner son rang sur l'ordre du jour.

34.—Étant lu l'ordre du jour pour procéder à la nomination du maire-suppléant,

Sur proposition de M. l'échevin EKERS, appuyé par M. l'échevin PAYETTE, il est

Résolu: Que M. l'échevin Vallières soit nommé maire-suppléant pour le prochain terme.

M. l'échevin Vallières, maire-suppléant, occupe le fauteuil de la présidence.

35.—Étant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin L.-A. Lapointe, à l'effet d'édicter un règlement au sujet de la "Terminal Railway Co",

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin BASTIEN, il est

Résolu: De prier le greffier de la Ville de rédiger un projet de règlement modifiant les règlements portant les Nos 274 et 276 touchant la "Terminal Railway Co", de façon à ce que les conditions y mentionnées soient semblables à celles stipulées au règlement portant le No 210 touchant la compagnie "Montreal Street Railway" et que le réseau de la "Terminal Railway Co" ait un prolongement sur la rue Craig jusqu'à la rue Saint-Laurent avec un "Y" sur la rue Saint-Dominique; de faire imprimer ledit projet de règlement et de lui donner son rang sur l'ordre du jour.

36.—Étant lu l'ordre du jour pour adopter en troisième lecture un règlement touchant l'annexion de Villeraï,

Sur proposition de M. l'échevin LAVALLEE, appuyé par M. l'échevin PAQUIN,

Attendu que des doutes se sont élevés sur l'interprétation de articles 9 et 10 de la charte de la Ville au sujet de l'annexion des municipalités avoisinantes et notamment sur la légalité du règlement à l'effet d'annexer le village de Villeraï avant l'expiration de 30 jours à compter de la date de la publication de l'avis mentionné à l'article 10 de la charte, il est

Résolu: Que la résolution adoptée par ce Conseil, le 11 septembre 1905, à l'effet d'adopter en 3ème lecture ledit règlement d'annexion du village de Villeraï, soit reprise en considération et abrogée et que la procédure suivie en vue de mettre en vigueur ladite résolution ainsi que ledit règlement soit considérée comme nulle et de nul effet, et que, dans les circonstances, soit suspendue la règle 64 concernant l'avis requis dans le cas de reprise en considération.

Ledit règlement est alors lu pour la troisième fois et agréé.

Sur proposition de M. l'échevin LAVALLEE, appuyé par M. l'échevin PAQUIN, il est

Résolu: Que ledit règlement soit grossoyé et qu'il soit présenté au maire et au greffier de la Ville pour qu'ils y apposent leur signature, puis soumis au Lieutenant-gouverneur en Conseil pour qu'il le sanctionne.

37.—Étant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un rapport de la Commission des Finances, à l'effet d'ap-

Resolved: That said reports be received and adopted.

30.—From Fire and Light Committee to pay indemnity to legal heirs of late fireman N. Carbonneau.

Referred to Finance Committee.

31.—From Market Committee to vary a sum of \$11.44.

On motion of Ald. LEVY, seconded by Ald. BUMBRAY, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

32.—From Market Committee recommending that specifications for privilege to sell fodder at Eastern Cattle market be approved of.

Consideration deferred.

Consideration deferred said specification to be printed in the next issue of the *Municipal Gazette*.

ORDER OF THE DAY

33.—The order of the day being read to consider a motion by Ald Vallières for a by-law to regulate buildings on St. Hubert street.

On motion of Ald. VALLIERES, seconded by Ald. St. DENIS, it was

Resolved: That the city clerk be instructed to draft a by-law accordingly, to have the same printed and to give the same its rank on the order of the day.

34.—The order of the day being read for the appointment of the acting-Mayor.

On motion of Ald. EKERS, seconded by Ald. PAYETTE, it was

Resolved: That Ald. Vallières be appointed acting-Mayor for the ensuing term.

Ald. Vallières, acting-Mayor, took his seat as presiding member.

35.—The order of the day being read to consider a motion by Ald. L. A. Lapointe for a by-law re Terminal Railway Co.,

On motion of Ald. L.A. LAPOINTE, seconded by Ald. BASTIEN, it was

Resolved: That the city clerk be instructed to draft a by-law modifying by-laws No. 274 and 276 concerning the Terminal Railway Co., so that the conditions thereof shall be similar to by-law No. 210 concerning the Montreal Street Railway, and that the route of the Terminal Railway Co. shall be extended along Craig street to St Lawrence street with an Y on St. Dominique street; to have the same printed and to give the same its rank on the order of the day.

36.—The order of the day being read for the 3rd reading of a by-law concerning the annexation of Villeraï,

On motion of Ald. LAVALLEE, seconded by Ald. PAQUIN:

"Whereas doubts have arisen on the interpretation of articles 9 and 10 of the city charter concerning the annexation of adjoining municipalities, and especially on the legality of by-law to annex the Municipality of the Village of Villeraï, before the expiry of 30 days from the date of publication of the notice mentioned in article 10 of the charter, it was

Resolved: That the motion passed by this Council on the 11th September, 1905, for the 3rd reading of said by-law to annex the Municipality of the Village of Villeraï, be reconsidered and repealed, and that the procedure followed in

order to give effect to the adoption of said motion and of such by-law be considered as null and void, and that, in view of the circumstances, rule 64, concerning the notice required in cases of reconsideration, be suspended.

Said by-law was then read a third time and agreed to.

On motion of Ald. LAVALLEE, seconded by Ald. PAQUIN, it was

Resolved: That said by-law be engrossed and presented to the Mayor and City Clerk for their signatures and submitted to the Lieutenant Governor in Council for approval.

37.—The order of the day being read to consider a report

prouver un acte *re terrain* à la rampe de la Traverse de Longueuil,

Sur proposition de M. l'échevin SADLER, appuyé par M. l'échevin LARIVIERE, il est

Résolu: Que ledit rapport soit adopté. (MM. les échevins L.-A. Lapointe, Bumbray et Ricard dissidents).

38.—Étant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un rapport de la Commission d'Hygiène et de Statistiques recommandant d'accepter l'offre des directeurs de l'hôpital Alexandra,

M. l'échevin DAGENAIS, appuyé par M. l'échevin AMES,

Propose: Que ledit rapport soit adopté.

Et un débat s'engageant,

M. l'échevin L. A. Lapointe soulève un point d'ordre, alléguant que le Conseil ne peut adopter légalement ce rapport, attendu que la Commission d'Hygiène et de Statistiques recommande que ses obligations soient transportées à d'autres, ce qui ne peut se faire, même avec l'approbation du Conseil.

M. le président décide que ledit rapport est dans l'ordre et peut également être pris en considération par le Conseil, attendu que la Ville n'abandonne pas le plein contrôle des fonds qui doivent être versés à l'hôpital Alexandra.

Et un nouveau débat s'engageant,

M. l'échevin TURNER, appuyé par M. l'échevin LEVY, propose en

Amendement: Que ledit rapport soit amendé en effaçant tous les mots qui suivent le mot "secrétaire" jusqu'aux mots "hôpital Saint-Paul"; en remplaçant ces mots par les suivants: "la question des soins à donner aux malades laissés à l'hôpital civique après le 15 du courant, date du transfèrement des malades préférant être soignés à l'hôpital Saint-Paul"; en effaçant les mots "catholiques" qui se trouvent dans les onzième et treizième lignes et en les remplaçant par les mots "lesdits"; et que, ainsi amendé, ledit rapport soit adopté.

M. l'échevin COUTURE, appuyé par M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, propose en

Sous-amendement: De renvoyer ledit rapport à la Commission d'Hygiène et de Statistiques.

Ledit sous-amendement étant mis aux voix, il est affirmatif; et il est

Résolu: En conséquence. (MM. les échevins Ames et Turner dissidents).

Sur proposition de M. l'échevin BASTIEN, appuyé par M. l'échevin CHAUSSE,

Le Conseil s'ajourne.

L. O. DAVID,
Greffier de la Ville.

RENE BAUSET,
Sous-Greffier de la Ville

COMMISSION DES PARCS ET TRAVERSES

Compte rendu de l'assemblée du 14 novembre

Sont présents: MM. les échevins Robillard, président, Major, Lavallée, Ricard, Walsh et Proulx.

— Soumis un protêt de M. T. Ladouceur qui se plaint du fait que l'on se sert du parc Crémazie comme d'un dépôt.

Déposé sur le bureau.

— A la suggestion du surintendant Henderson, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport demandant l'autorisation d'opérer le virement des crédits suivants: Prendre \$50.00 du crédit voté pour payer les gages des journaliers de la Ferme Fletcher et \$42.00 des dépenses casuelles et d'appliquer ces montants à "l'achat de fournitures."

— Soumise une lettre de M. Chs. Antoine demandant l'autorisation de faire l'essai d'un certain matériel incombustible sur le Champ de Mars.

Accordée.

from the Finance Committee to approve deed *re land* at Longueuil Ferry ramp,

On motion of Ald. SADLER, seconded by Ald. LARIVIERE, it was

Resolved: That said report be adopted. (Ald. L. A. Lapointe, Bumbray and Ricard dissenting).

38.—The order of the day being read to consider a report from the Hygiene and Statistics Committee to accept offer of authorities of Alexandra Hospital;

Ald. DAGENAIS moved, seconded by Ald. AMES,

"That said report be adopted."

And a debate arising,

Ald. L. A. Lapointe raised a point of order contending that said report could not be adopted legally by the Council inasmuch as the Hygiene and Statistics Committee recommended that its functions be relinquished to others, which could not be done, even with the sanction of the Council.

The presiding member decided that said report was in order and could be legally considered by the Council inasmuch as the City did not relinquish its full control of the sums of money to be paid to the Alexandra Hospital.

And a further debate arising.

Ald. TURNER moved in amendment, seconded by Ald. LEVY,

"That said report be amended by striking out all the words after the word *secretary* as far as the words *St. Paul Hospital*, and replacing them by the following: *The question of the care of the patients left in the Civic Hospital after the removal on the 15th inst. of such patients as may prefer to be treated in the St. Paul Hospital*, and by striking the words *Catholic* in the eleventh and thirteenth lines and inserting in place thereof the word *said*; and that so amended said report be adopted.

Moved in sub-amendment by Ald COUTURE, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE,

"That said report be referred back to the Hygiene and Statistics Committee."

Said sub-amendment being put, it was carried and

Resolved: Accordingly. (Ald. Ames and Turner dissenting).

On motion of Ald. BASTIEN, seconded by Ald. CHAUSSE,

The Council *adjourned*.

L. O. DAVID,
City Clerk.

RENE BAUSET,
Assistant City Clerk.

PARKS AND FERRIES COMMITTEE

Report of meeting held Nov 14

Present: Alderman Robillard (chairman) Major, Lavallée, Ricard, Walsh and Proulx.

— Submitted a protest from T. Ladouceur against the use of Cremazie Park as a dumping ground.

Laid on the table.

— At the suggestion of Superintendent Henderson, it was

Resolved: To report to Council for authority to make the following variations:

Take \$50.00 from appropriations voted for laborers, Fletcher Field, and \$42.00 from contingencies and apply same to "purchase of Supplies."

— Submitted a letter from Mr. Chs. Antoine asking permission to make a test of a certain incombustible material on Champ de Mars.

Granted.

—Soumis des comptes :

1. De M. A. Beugrand Champagne, architecte de jardins s'élevant à \$790.00 pour préparation de plans, devis etc... pour la construction d'une pergole devant être érigée sur le parc Mont Royal.

2. De M. F.-G. Told, architecte de jardins, réclamant une balance de \$675 pour la préparation de plans et devis *re* pergole sur le parc Mont-Royal.

Résolu : De prier M. le président de soumettre aux avocats de la Ville tous les documents touchant cette affaire et de leur demander de déclarer par écrit si la Ville est tenue de payer ces comptes.

—Soumise une lettre de M. J. Clarke, concessionnaire de privilèges sur le parc Mont-Royal, par laquelle il consent à ce qu'on démolisse les bâtiments à lui loués par la Ville et demande un renouvellement de son bail pour un an.

Résolu : D'autoriser le surintendant du parc Mont-Royal à démolir le vieux restaurant et la salle de rafraîchissements près du funiculaire, sur le sommet de la montagne, lesdits bâtiments ayant été déclarés dangereux par l'inspecteur des édifices.

Il est aussi

Résolu : D'accorder à M. Clarke un renouvellement de son bail pour un an, à compter du premier mai prochain, pourvu que la Ville ne soit pas empêchée de démolir ou d'ériger des bâtiments dans le but de faire des améliorations sur le parc Mont-Royal, et pourvu que M. Clarke ne réclame aucune compensation si la Ville gêne de quelque manière son commerce dans l'exécution des travaux d'amélioration au parc Mont-Royal. (MM. les échevins Proulx et Walsh dissidents).

—A la suggestion de M. le président, il est

Résolu : De prier le secrétaire d'écrire à la " Incline Railway Company " et de s'assurer si elle a d'autres propositions à soumettre à la Ville pour le renouvellement de son bail, à l'effet de continuer la mise en opération du funiculaire du parc Mont-Royal.

—Sur proposition de M. l'échevin Major, il est

Résolu : De demander un crédit de \$100.00 à la Commission des Finances, à l'effet d'acheter des pardessus d'hiver aux constables des parcs.

—Sur proposition de M. l'échevin Lavallée, il est

Résolu : De présenter au Conseil un rapport à l'effet d'autoriser le surintendant de Police à maintenir un service permanent d'au moins un constable au square Viger.

—Le surintendant Henderson rapporte que son fils, en revenant de son ouvrage, le soir, vers 6.15 heures, le 2 novembre, a été assailli et volé, entre le chemin de la Côte des Neiges et sa résidence. Le chemin en question est très mal éclairé ; et, comme le parc n'est aucunement protégé par la Police, il demande que quelques lumières soient placées sur ce chemin.

Résolu : De transmettre à la Commission des Incendies et de l'Eclairage une requête à cet effet,

—*Résolu* : De demander au département de l'Incinération de déposer des cendres sur le parc LaFontaine aux endroits qui seront indiqués par le surintendant Pinoteau.

Ajournement.

JULES CREPEAU
Secrétaire.

COMMISSION DE LEGISLATION

Compte rendu de l'assemblée du 15 novembre.

Présents : MM. les échevins Carter, président, Sadler, Vallières, L.-A. Lapointe, Ames, Lavallée, Larivière, Bastien, Proulx, DeSerres et Lévy.

—Une députation de propriétaires de la rue St-Antoine comparait devant la Commission et demande que la largeur de la rue St-Antoine, depuis la rue Windsor jusqu'à la rue de la Montagne, soit de 80 pieds au lieu de 60.

Après discussion, la question est remise à la prochaine séance, et il est

Résolu : De demander : 1.—Que les estimateurs préparent, pour la prochaine séance (mardi prochain), une liste complète de tous les propriétaires intéressés, y compris ceux qui ont ou n'ont pas signé la pétition.

—Submitted accounts :

1.—From A. Beugrand Champagne, Landscape Architect, amounting to \$790, for the preparation of plans, specifications, etc., for a lookout on Mount Royal Park.

2.—From F. G. Tood, Landscape Architect, claiming a balance of \$675 for the preparation of plans and specifications *re* lookout on Mount Royal Park.

Resolved : To request the chairman to put before the City Attorneys all the documents relating to these matters, and to ask them to state in writing if the City is liable for the payment of said accounts.

—Submitted a letter from J. Clarke, lessee of privileges on Mount Royal Park, giving his consent to the demolition of the building rented to him by the City and asking a renewal of his leases for one year.

Resolved : To instruct the Superintendent of Mount Royal Park to demolish the old restaurant building and the small booth near the Incline Railway on the top of the mountain, said buildings having been declared dangerous by the Building Inspector.

It was also

Resolved : To grant Mr. Clarke a renewal of his privileges for one year to be computed from the 1st of May next, provided it shall not prevent the City from demolishing or building for the purpose of making improvements on Mount Royal Park, and provided said Mr. Clarke shall not claim any compensation if the City has to interfere in any way with his business for the performance of any work of improvement on Mount Royal Park. (Aldermen Proulx and Walsh dissenting).

—At the suggestion of the chairman it was

Resolved : To instruct the Secretary to write to the Incline Railway Co. to ascertain if they have any new proposition to make to the City for a renewal of their lease to operate an incline railway on Mount Royal Park.

—On motion of Ald. Major it was

Resolved : To ask an appropriation of \$100 from the finance to purchase winter overcoats for Park constables.

—On motion of Ald. Lavallée it was

Resolved : To report to Council recommending that the Superintendent of Police be instructed to have at least one policeman on duty permanently on Viger square.

—Superintendent Henderson reported that his son coming home from work on the 2nd Nov. at about 6.15 p. m., had been assaulted and robbed on the road leading from Côte des Neiges road to his residence. The road in question is very dark and there being no police protection in the Park he asked that a couple of arc lights be placed on the road.

Resolved : To send a request to that effect to the Fire and Light Committee

—*Resolved* : To ask the Incineration dept. to deposit ashes on LaFontaine Park at places to be indicated by Supt. Pinoteau.

Adjourned.

JULES CREPEAU,
Secretary.

LEGISLATION COMMITTEE.

Report of meeting held the 15th of November.

Present : Ald. Carter, chairman Sadler, Vallières, L. A. Lapointe, Ames, Lavallée, Larivière, Bastien, Proulx, DeSerres and Levy.

—A deputation composed of proprietors from St Antoine Street appeared before the Committee and asked that St Antoine Street be widened from 60 to 80 feet, between Windsor and Mountain Streets.

After discussion, the matter was deferred till next meeting, and it was

Resolved : To ask : 1° that the assessors be asked to prepare for next meeting, Tuesday next, a complete list of interested proprietors, including the names of those who have not signed

2.—Qu'ils préparent une estimation de la différence du coût des travaux entre une rue de 80 pieds et une rue de 60 pieds

3.—Qu'ils indiquent toutes les raisons ou conditions qui pourraient augmenter le coût de l'expropriation et qu'avis soit donné à la "Toronto Type Foundry Co." du renvoi de la question à la prochaine séance.

—Une lettre de son Honneur le recorder Poirier étant alors prise en considération, il est

Résolu : Vu que M. l'échevin Carter a cru devoir, dans l'intérêt de la Cité, exprimer l'opinion que la loi d'expropriation est défectueuse et qu'elle n'a pas été interprétée comme elle devait l'être, spécialement dans le cas de l'expropriation de la rue Amherst, cette Commission est d'opinion que les remarques de M. l'échevin Carter ne justifient pas le ton agressif de son Honneur le recorder Poirier et les insinuations personnelles contenues dans sa lettre contre M. le président et quelques-uns des membres du Conseil et de cette Commission, et que Messieurs les recorders soient informés que cette Commission serait heureuse d'avoir leur assistance dans la discussion de la loi d'expropriation, pourvu qu'ils soient prêts à exprimer leur opinion sans personnalité et insinuation contre qui que ce soit.

—Les suggestions contenues dans le projet d'amendements de la charte, préparé par le greffier de la Ville, étant ensuite prises en considération,

La section 1 du projet est, après discussion, renvoyée aux avocats et au greffier de la Ville pour qu'ils l'examinent de nouveau.

La section 2, relative au droit de vote des personnes qui n'ont pas payé leurs taxes, est biffée (M. l'échevin Lapointe dissident)

Les sections 3 et 4, concernant les exemptions de taxes, sont suspendues.

La section 5, concernant l'application d'un règlement à un ou plusieurs quartiers de la Cité, étant discutée, M. l'échevin Ames

Propose : Que cette section soit biffée.

M. l'échevin DeSerres propose en

Amendement : Que les mots suivants soient ajoutés après ladite section : " *Pourvu que ledit règlement ou ladite résolution soient votés par les deux tiers des membres du Conseil et que le revenu de la Cité n'en souffre pas.* "

Résolu : En conséquence

—M. l'échevin L. A. Lapointe donne alors avis d'un amendement concernant la taxe des franchises.

—M. l'échevin Lévy suggère d'amender l'art. 51 de la charte concernant la radiation des noms des étrangers de la liste des électeurs, et M. l'échevin Carter demande qu'un amendement soit préparé pour amender l'art. 474.

Ajournement.

L. O. DAVID,

Greffier de la Ville.

the petition 2° to prepare an estimate of the difference as to cost of work, between a street of 60 feet and a street of 80 feet in width.

3° to show all the reasons, conditions etc ; that might increase the cost of expropriation and that notice be given to the Toronto Type Foundry Co. that said question was deferred till next meeting.

—A letter from His Honor Recorder Poirier, being considered, it was

Resolved : That, whereas Ald. Carters, deemed at divisible in the interests of the City, to express the opinion that the expropriation law is defective and has not been it interpreted as should be, especially in the case of the Amherst Street Expropriation, this Committee is of opinion that Ald. Carter's remarks do not justify the aggressive tone of His Honor Recorder Poirier, and the personal insinuations contained in his letter, against the chairman and some of the members of the Council and of this Committee ; and that the Recorders be informed that this Committee would be pleased to have their assistance in the discussion of the expropriation law, provided they are prepared to express their opinions without any personalities or insinuations against anyone.

—The suggestions contained in the drafted amendments to the Charter, prepared by the City Clerk, being then considered :

Section 1, after discussion, was referred to the City attorneys and to the City clerk, to be reconsidered.

Section 2, concerning the right of persons to vote who have not paid their taxes, was struck (Ald. Lapointe dissenting).

Sections 3 and 4 concerning the exemptions from taxes, were suspended.

Section 5, concerning the application of a by-law, to one or to several wards of the City, being discussed, Ald. Ames

Moved : That said section be struck.

Ald. DeSerres moved in

Amendment : That the following words be added to said section :

" Provided said by-law or said resolution be voted by the two-thirds of the members of Council and that the City's revenue does not suffer by it."

Resolved : Accordingly

Ald. L. A. Lapointe then gave a notice of amendment concerning the franchise tax.

Ald. Levy suggested the amendment of Art. 51 of the charter concerning the removing of strangers' names from electors' list, and Ald. Carter asked that an amendment be prepared to amend Art. 474.

Adjourned.

L. O. DAVID,

City Clerk.

CONSEIL MUNICIPAL

Assemblée spéciale du 20 novembre

ORDRE DU JOUR

RAPPORTS

1. *Marchés*.—Recommandant que le cahier des charges pour vente de fourrage soit approuvé.
2. *Police*.—Pour faire ratifier l'adjudication des l'entreprise pour fourniture de chaussures.

MOTION.

3. *Ekers*.—Pour offrir un renouvellement de contrat à la Cie d'éclairage, de chauffage et de force motrice de Montréal.

REGLEMENT

4. 2^{me} et 3^{me} lectures d'un règlement *re* fonds de pension pour les employés municipaux (Vallières.)

MOTION.

5. *Proulx*.—Pour nommer un sous-chef de police.

REGLEMENTS

6. 2^{me} et 3^{me} lectures d'un règlement *re* inspection du poisson, des légumes, etc. (Dagenais.)
7. 2^{me} et 3^{me} lectures d'un règlement abrogeant le règlement No 291 *re* bibliothèque publique (Chaussé.)
8. 2^{me} et 3^{me} lectures d'un règlement abrogeant le règlement No 281 (Nelson.)
9. 1^{ère}, 2^{me} et 3^{me} lectures d'un règlement pour défendre la circulation des voitures lourdes dans certaines rues (Lévy.)
10. 2^{ème} et 3^{ème} lectures d'un règlement concernant le pain. (Chaussé.)
11. 2^{me} et 3^{me} lectures d'un règlement amendant les règlements Nos 210 *et al.* (Chaussé.)

MOTION

12. *Lavallée*.—Pour augmenter les gages des journaliers.

RAPPORT

13. *Hygiène et Statistiques*.—*Re* établissement de sanatoria pour le traitement de la tuberculose.

REGLEMENTS

14. 2^{me} et 3^{me} lectures d'un règlement amendant le règlement No 254 *re* incinération. (Lavallée.)
15. 2^{me} et 3^{me} lectures d'un règlement amendant les règlements Nos 191, 235 et 241. (Larivière.)
16. 2^{me} et 3^{me} lectures d'un règlement pour amender le règlement No 130 *re* fumée. (Robertson.)
17. 1^{ère}, 2^{me} et 3^{me} lectures d'un règlement *re* ruelles. (Lavallée.)

MOTIONS

18. *Saint-Denis*.—Pour patenter (*licencier*) les salles à manger.
19. *Saint-Denis*.—Pour réglementer les salles de billard.
20. *Saint-Denis*.—Pour nommer un inspecteur de gazomètres et d'électromètres.

RAPPORT

21. *Vovrie*.—Pour nommer C. de B. Leprohon sous-inspecteur-conjoint.

CITY COUNCIL

Special meeting of the 20th November

ORDER OF THE DAY.

REPORTS.

- 1.—*Market*.—Recommending that specification for sale of fodder be approved of.
2. *Police*.—To ratify contract for boots.

MOTION

- 3.—*Ekers*.—To offer a renewal of contract to the Montreal Light, Heat and Power Co.

BY-LAW

4. 2nd and 3rd reading of a by-law *re* Civic Pension Fund (Vallières.)

MOTION

5. *Proulx*.—To appoint a sub-chief of police.

BY-LAWS

6. 2nd and 3rd reading of a by-law *re* inspection of fish, vegetables, etc. (Dagenais.)
7. 2nd and 3rd reading of a by-law to repeal by-law No. 291 *re* Public Library. (Chaussé.)
8. 2nd and 3rd reading of a by-law to repeal by-law No. 281. (Nelson.)
9. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to prohibit traf- fic of heavy vehicles on certain streets (Lévy.)
10. 2nd and 3rd reading of a by-law *re* bread. (Chaussé.)
11. 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-laws Nos. 210 and al. (Chaussé.)

MOTION.

12. *Lavallée*.—To increase wages of laborers.

REPORT.

13. *Hygiene and Statistics*.—On the establishment of sana- toria for the treatment of tuberculosis.

BY-LAWS

14. 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 254 *re* incineration. (Lavallée.)
15. 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-laws Nos. 191, 235 and 241. (Larivière.)
16. 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 130 *re* smoke. (Robertson.)
17. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* lanes. (La- vallée.)

MOTIONS

18. *St. Denis*.—To license eating-houses.
19. *St. Denis*.—To regulate pool rooms.
20. *St. Denis*.—To appoint a gas and electro-meter ins- pector.

REPORT

21. *Road*.—To appoint C. de B. Leprohon, joint deputy- civy surveyor.

REGLEMENT

22. 2me et 3me lectures d'un règlement *re* pain. (Saint-Denis).

MOTIONS

23. *Ekers*.—Pour demander des soumissions pour la fourniture du gaz.
 24. *Proulx*.—Pour que la Cité fournisse le gaz aux citoyens.
 25. *Lapointe, L.-A.*.—Pour demander des soumissions pour la fourniture du gaz.
 26. *Paquin*.—Pour amender le règlement No 206, *re* marchés.

RAPPORT

27. *Finances*.—Pour fixer l'évaluation des propriétés de la Cie du Grand Tronc.

REGLEMENTS

28. 1ère, 2me et 3me lectures d'un règlement amendant le règlement No 105. (Dagenais).
 29. 1ère, 2me et 3me lectures d'un règlement amendant les règlements *re* taxes, etc. (Lapointe L.-A.).
 30. 1ère, 2me et 3me lectures d'un règlement amendant le règlement No 210. (Lapointe L.-A.).
 31. 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No 49. (Larivière).
 32. 3me lecture d'un règlement à l'effet d'annexer la Cité de Ste-Cunégonde. (Lavallée).
 33. 3ème lecture d'un règlement à l'effet d'annexer la municipalité de Rosemont. (Lavallée).

MOTIONS

34. Pour annexer la Ville St-Paul (Lavallée).
 35. Pour annexer la municipalité du Boulevard St-Paul (Lavallée).
 36. Pour annexer le village de Verdun (Lavallée).
 37. Pour annexer la paroisse de la Longue-Pointe (Lavallée).
 38. Pour amender le règlement No 266 (Duquette).
 39. Pour amender le règlement No 270 (St-Denis).
 40. Pour avoir l'opinion des avocats de la Cité *re* expropriation de la rue Amherst (Larivière).

REGLEMENTS

41. 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No 266 *re* taxe d'eau (Carter).
 42. 2ème et 3ème lectures d'un règlement à l'effet de réduire la taxe d'eau (L.-A. Lapointe).

RAPPORT

43. *Voirie*.—Pour changer le nom de la rue du Palais, quartier St-Denis.

REGLEMENTS

44. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* fourniture de gaz (Vallières).
 45. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No 313. (Leclaire).

RAPPORT

46. *Incendies et Eclairage*.—Pour permettre à S. Galt d'installer une machine à vapeur.

MOTIONS.

47. *Larivière*.—Pour amender le règlement No 260.
 48. *Leclaire*.—Pour abroger la Sect. 3 du Statut 63 Vict., chap. 49.

BY-LAW.

22. 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 30 *re* bread. (St. Denis).

MOTIONS.

23. *Ekers*.—To call for tenders for the supply of gas.
 24. *Proulx*.—That the City supply gas to citizens.
 25. *Lapointe, L. A.*—To call for tenders for the supply of gas.
 26. *Paquin*.—To amend by-law No. 206 *re* markets.

REPORT

27. *Finance*.—To fix the assessment on the properties of the G. T. Ry. Co.

BY-LAWS.

28. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 105. (Dagenais).
 29. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-laws *re* taxes, etc. (Lapointe L. A.).
 30. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 210. (Lapointe L. A.).
 31. 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No 49. (Larivière).
 32. 3rd reading of a by-law to annex the City of St. Cunégonde. (Lavallée).
 33. 3rd reading of a by-law to annex the Municipality of Rosemont. (Lavallée).

MOTIONS.

34. To annex Ville St. Paul. (Lavallée).
 35. To annex Municipality of Boulevard St. Paul. (Lavallée).
 36. To annex the Village of Verdun. (Lavallée).
 37. To annex the Parish of Longue-Pointe. (Lavallée).
 38. To amend by-law No. 266. (Duquette).
 39. To amend by-law No. 270. (St-Denis).
 40. For City Attorney's opinion *re* Amherst street expropriation. (Larivière).

BY-LAWS.

41. 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 266 *re* water rates. (Carter).
 42. 2nd and 3rd reading of a by-law to reduce the water rates. (L. A. Lapointe).

REPORT.

43. *Road*.—To change name of Palace street, St. Denis ward.

BY-LAWS.

44. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* gas supply. Vallières.
 45. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 313 (Leclaire).

REPORT.

46. *Fire and Light*.—To allow S. Galt to erect a steam engine.

MOTIONS.

47. *Larivière*.—To amend by-law No. 260.
 48. *Leclaire*.—To repeal Sect. 3 of the Act 63 Vict., Chap. 49.

REGLEMENTS.

- 49. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement à l'effet de fermer la rue des Carrières. (Lévy.)
- 50. 2ème et 3ème lectures d'un règlement régissant la construction des bâtiments sur la rue Ontario. (Ricard).

CAHIER DE CHARGES.

- 51. Cahier de charges pour fourniture de gaz.

RAPPORTS.

- 52. *Finances et Parcs et Traverses.*—Pour remettre à Jos. Langlois les dépôts faits par lui comme garantie.
- 53. *Hygiène et Statistiques.*—Re construction d'une morgue.

REGLEMENT

- 54. 1ère, 2me et 3me lectures d'un règlement amendant les règlements Nos 193 et 212. (Vallières.)

RAPPORT

- 55. *Voirie.*—Pour accorder un certain privilège à O.-H. Tansey.

MOTION

- 56. *DeSerres.*—Pour abroger résolution re changement du nom de la rue Craig.

REGLEMENT

- 57. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement re construction des édifices sur la rue St-Laurent. (Leclaire).

MOTION

- 58. *St. Denis.*—Re taille des constables.

REQUETE

- 59. Cercle Dramatique de St-Henri demandant qu'on lui permette de se servir de la salle du Conseil.

RAPPORT

- 60. *Finances.*—Pour fusionner les départements de la *Gazette Municipale* et des Impressions.

MOTION

- 61. *Ames.*—Pour donner instruction à la Commission des Incendies et de l'Eclairage de tenir une enquête au sujet de certaines accusations.

REGLEMENTS

- 62. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement relatif aux bâtiments sur la rue St-Hubert. (Vallières).
- 63. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant les règlements concernant la Cie du chemin de fer Terminal. (Lapointe, L.-A.)

RAPPORT.

- 64. *Finances.*—Pour payer une somme de \$200 aux experts.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

BY-LAWS.

- 49. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to close Carrière street. (Lévy.)
- 50. 2nd and 3rd reading of a by-law to regulate buildings on Ontario street. (Ricard).

SPECIFICATION

- 51. Specification for proposed supply of gas.

REPORTS.

- 52. *Finance and Parks and Ferries.*—To remit guarantee to Jos. Langlois.
- 53. *Hygiene and Statistics.*—Anent the construction of a morgue.

BY-LAW

- 54. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-laws Nos. 193 and 212. (Vallières.)

REPORT.

- 55. *Road.*—To grant certain privilege to O. H. Tansey.

MOTION

- 56. *DeSerres.*—To repeal resolution re naming of Craig street.

BY-LAW.

- 57. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law re construction on St. Lawrence street. (Leclaire).

MOTION

- 58. *St. Denis.*—Re height of policemen.

APPLICATION

- 59. Cercle Dramatique of St. Henry to use Council chamber.

REPORT.

- 60. *Finance.*—To merge *Municipal Gazette* and printing departments.

MOTION.

- 61. *Ames.*—To instruct Fire and Light Committee to investigate certain charges.

BY-LAWS

- 62.—1st, 2nd and 3rd reading of a by-law re buildings on St. Hubert street. (Vallières).
- 63. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-laws re Terminal Railway Co. (Lapointe, L. A.)

REPORT

- 64. *Finance.*—To pay a sum of \$200 to experts.

L. O. DAVID,
City Clerk

DEPARTEMENT D'HYGIENE. — HEALTH DEPARTMENT.

Bulletin de la semaine finissant le samedi, 11 Nov., à midi.

Weekly report, ending Saturday, the 11th Nov., at noon.

CAS DE MALADIES ET DECÈS RAP- PORTÉS.	Semaine.		Depuis le com- mencement de de l'année.		CASES OF DISEASES AND DEATHS REPORTED.
	Week.		From the be- ginning of the year.		
	Cas.	Decès.	Cas.	Decès.	
	Cases.	Deaths.	Cases.	Deaths.	
Fièvre typhoïde.	17	1	46	 Typhoid Fever
Variole. Smallpox
Varicelle. Chickenpox
Rougeole.	1		71	 Measles
Scarlatine.	7		12	 Scarlet-fever
Diphthérie et Croup.	14	4	86		Diphther. and Croup
Couquele.			63	 Whooping-cough
Tuberculose.	15	12	556	 Tuberculosis
Pneumonie.		11	417	 Pneumonia
Entérite, diarrhée, } choléra infantile } Autres maladies.		5	177		{ Enteritides, diarrh. } { cholera infantum. }
		62	3155	 Other diseases
Total.			5583	 Total.
Illégitimes.			481	 Illegitimates
			6064		

TUBERCULOSE	TUBERCULOSIS.
Visites.	96
Désinfections après décès.	48
Autres désinfections.	8
Crachoirs hygiéniques distribués.	690
 Disinfections after deaths
 Other disinfections
 Spit cups distributed

MESURES PRÉVENTIVES.	PREVENTIVE MEASURES.
Maisons désinfectées.	15
Maisons en état d'insalubrité.	48
Isolements domiciliaires.	18
Vérifications de maladies conta- gieuses.	
Vérifications de vaccinations dans les écoles.	984
Vérifications de vaccinations dans les manufactures.	
Vaccinations.	45
Revaccinations.	
Avis légaux.	51
Actions intentées.	1
Jugements obtenus.	
Curage de fosses d'aisances.	6
 Houses disinfected
 Houses in an unhealthy condition
 Houses isolated
 Contagious diseases investigated
 Vaccinations verified in schools
 Vaccinations verified in factories
 Vaccinations
 Revaccinations
 Notices served
 Suits brought
 Judgments obtained
 Privies cleaned

HOPITAL CIVIQUE.	Diphthérie.	Diphtherina.	Scarlatine.	Scarlet-fever.	Autres cas.	Other cases.	Majeurs.	Mineurs.	Under age.	CIVIC HOSPITAL.
Patients admis.	1	1							2 Patients admitted
Patients guéris.	5	2					1	6	 Patients cured
Patients décédés.	1							1	 Patients who died
Patients actuels.	6	6				2	10		 Patients now confin.

ABATTOIRS.	ABATTOIRS.
Abattus.	Slaughtered.
Bœufs.	2298
Veaux.	982
Moutons.	2295
Cochons.	4207
 Cattle
 Calves
 Sheep
 Hogs
 Confiscations.
Bœufs.	3
Veaux.	25
Moutons.	6
Cochons.	2
Foies.	30
Viande meurtrie.	160
 Cattle
 Calves
 Sheep
 Hogs
 Livers
 Bruised meat

OPÉRATIONS DES INSPECTEURS SANITAIRES.

WORK OF THE SANITARY INSPECTORS.

Visites régulières.	1475 Regular visits
Visites spéciales.	240 Special visits
Secondes visites.	256 Second visits
Logements visités.	1634 Dwellings visited
Autres bâtisses.	201 Other buildings
Étables et écuries.	123 Stables
Caves.	505 Cellars
Cours.	895 Yards
Ruelles.	37 Lanes
Latrines.	53 Privies
Amas de fumier.	28 Heaps of dung
Plaintes des citoyens.	139 Complaints from citizens
Plaintes fondées.	106 Complaints founded
Plaintes non fondées.	24 Complaints unfounded
Ordres donnés pour faire dispa- raître nuisances.	94	Orders given to abate nuisances

Canaux neufs.	26 New drains
Permis de plomberie.	16 Plumbing permits
Certificats de plomberie.	5 Plumbing certificates given
Jours à d'autres fonctions.	42 Days on other work
Epreuves des drainages.	27 Drainage tests
Egouts.	703 Sewers
Foies.	2388 Kitchen sinks
Tuyaux de renvoi.	2388 Waste-pipes
Water-closets.	1864 Water-closets
Tuyaux de vidange.	1771 Refuse pipes
Ventilation.	1864 Ventilation
Chambres noires.	89 Dark rooms
Sous-sols.	134 Basements
Second avis.	18 Second notices
Terrains vacants.	15 Vacant lots

INSPECTION DES ALIMENTS.

FOOD INSPECTION.

	Lait.	Pain.	Viande.	Poissson.	Fruits, Lég. et Glace.	
Inspections.	327	59	789	53	608 Number of inspections
Echantillons examinés.	16				 Samples examined
Analyses. Analysis
Plaintes. Complaints
Avis. Notices
Confiscations.		1½ gals	1395 lbs	75 lbs	335 lbs Confiscations
Condammations. Court sentences
Qualité moyenne.	{ Beurre. Densité. }	{ 4.0 070 1033 }				{ Butter fat Density } Average quality

DÉCÈS.	Sexe.—Sex.		Tot. An.	DEATHS.	DECES.	Sexe.—Sex.		Tot. An.	DEATHS.
	M.	F.				M.	F.		
De 0 à 6 mois.	4	9	1498 From 0 to 6 months	De 30 à 40 ans.	5	2	331 From 30 to 40 years
De 6 à 12 mois.	3	5	711 From 6 to 12 months	De 40 à 50 ans.	2	1	329 From 40 to 50 years
De 1 à 2 ans.	3	3	450 From 1 to 2 years	De 50 à 60 ans.	7	3	331 From 50 to 60 years
De 2 à 5 ans.	2	4	295 From 2 to 5 years	De 60 à 70 ans.	6	4	403 From 60 to 70 years
De 5 à 10 ans.	1	1	123 From 5 to 10 years	De 70 à 80 ans.	3	8	361 From 70 to 80 years
De 10 à 15 ans.	0	2	80 From 10 to 15 years	De 80 à 90 ans.	1	2	180 From 80 to 90 years
De 15 à 20 ans.	1	1	109 From 15 to 20 years	De 90 à 100 ans.	0	0	21 From 90 to 100 years
De 20 à 30 ans.	4	6	357 From 20 to 30 years	De 100 et au-dessus.	1	1	4 From 100 and over
Total.	43	52	5583 Total.	Total.	43	52	5583 Total.

NAISSANCES.

BIRTHS.

	Semaine — Week		(Depuis 1er Juillet)	BIRTHS.
	Masculin	Féminin		
Canadiens.	17	29	3897	} Canadian
Français.	3	11	818	
Anglais.	10	6	579	
Irlandais.	0	3	263	
Autres nationalités.	3	3	470 Other nationalities
Illégitimes. Illegitimates
Total.	35	52	6027 Total.

L. LABERGE. { Surintendant médical du Bureau d'Hygiène,
Health Superintendent.

SERVICE DES INCENDIES.

FIRE DEPARTMENT.

Rapport de la semaine finissant Mercredi, 15 Nov., à 12 h. p.m. Weekly report ending Wednesday, 15th Nov., at 12 p.m.

Date.	Heure. Hour.	Avertisseur. Box.	Localité. Location.	Quartier. Ward.	Genre d'édifice. Description of building	Usage. For what purpose occupied.	Cause de l'incendie. Cause of fire.	Occupant. Tenant.	Dom-mages. Damages	Ont répon-dus à l'ap-pel (stat'n) Resp'ed to call (stat.)
Nov. 9	7.15 a. m.	Phone ...	71 Murray	St. Ann's	Wood	Dwelling	Chimney	Mrs Foley	None	3
" 10	3.42 p. m.	762	454 Maisonneuve	Papineau	Brick	Dwelling	Lamp upset	Mrs Bousquet	Slight	11
" 11	6.21 a. m.	Phone...	G. T. R. Tracks	St. Ann's	Wood	Office	Stove	Grand Trunk Ry Co.	Slight	21
" 11	3.40 p. m.	Still	957 Notre Dame E.	Papineau	Brick	Restaurant	Acetylene	M. Daignault	Slight	8
" 11	7.46 p. m.	524	132 St. Denis.	St. Louis	Brick	Dwelling	Unknown	J. Rodger	Slight	6
" 11	9.18 p. m.	219	3 Gough	Outside City	Brick	Carpenter Shop.	Unknown	C. Avon	Consider.	fire was in Verdun 9,15
" 11	9.36 p. m.	755		Papineau				False Alarm		11
" 12	4.20 a. m.	643	276A Montanna	Duvernay	Wood	Sheds	Smoking	M. Savard Co	Slight	16
" 12	7.46 p. m.	783	396 Panet	Papineau	Brick	Dwelling	Lamp Exp	Mrs Copil	Slight	11
" 13	10.20 a. m.	Phone...	1836 Notre Dame	Centre	Stone	Gents furnishing	Stove	J. H. Demers	Slight	1
" 13	4.35 p. m.	916	73 Carrière	St. Denis	Brick	Blacksmiths Sh.	Unknown	J. F. Goyer	Slight	14, 16, 17
" 13	8.28 p. m.	Phone...	10 St. Peter	Centre	Stone	Suspender fact'y	Unknown	Beaudry Bros	None	1, 2
" 13	11.47 p. m.	352	92A Versaille	St. Joseph	Wood	Stable	Unknown	Y. Messier	Slight	One hrse b. to de'th 4,1 ² 1 Salvage.
" 14	12.57 a. m.	52	23A Sanguinet	St. Louis	Brick	Confectioner St'r	Unknown	A. Lefebvre	Slight	14
" 14	3.58 p. m.	626	138 Laval	"	Stone	Dwelling	Matches	M. Kennedy	Slight	16
" 14	5.00 p. m.	913	677 Mercier	St. Denis	Wood	Shed	Hot ashes	G. Garand	Slight	20
" 14	6.45 p. m.	387	776 Craig	St. Joseph	Stone	Printing house	Electricity	The Timmis Nab. Co	Slight	16
" 14	7.35 p. m.	913	326 Dufferin	St. Denis	Brick	Dwelling	Lamp Exp	E. Turcotte	None	11
" 14	8.58 p. m.	595		Lafontaine				False Alarm		16
" 14	9.29 p. m.	793	Delorimier Ave.	Papineau	Brick	New Building	Drying plaster	Vacant	None	7
" 14	9.37 p. m.	154		St. James				False Alarm		1
" 15	7.50 a. m.	Phone...	170 McGill	St. Ann's	Stone	Dry Good W'sale	Water pipes b.	H. H. Wolff	Water da.	

Z. BENOIT, Chef de la Brigade.—Chief Fire Department.

Service Meteorologique.

Meteorological Department.

Rapport de la semaine finissant le Mercredi, 15 Novembre, à 12 hrs p. m. Weekly report ending Wednesday, November 15th, Midnight.

	Nov.	Nov. 10	Nov. 11	Nov. 12	Nov. 13	Nov. 14	Nov. 15
THERMOM.	Maximum ...	37	34	45	50	46	35
	Heure.- Hour.	3 a. m.	3, 7 & 11 a. m.	3 & 11 p. m.	3 p. m.	3 a. m.	3 p. m.
THERMOM.	Minimum ...	34	31	32	45	17	25
	Heure.- Hour.	11 a. m.	3, 7 & 11 p. m.	3 a. m.	3 & 7 a. m.	11 p. m.	7 a. m.
BAROM.	Maximum ...	29.983	30.229	30.168	29.767	29.820	29.987
	Heure.- Hour.	11 p. m.	7 p. m.	3 a. m.	3 a. m.	11 p. m.	11 a. m.
BAROM.	Minimum ...	29.694	30.064	29.802	29.458	29.436	29.507
	Heure.- Hour.	3 a. m.	3 a. m.	11 p. m.	11 p. m.	3 a. m.	3 a. m.
HYGROM.	Maximum ...						
	Heure.- Hour.						
HYGROM.	Minimum ...						
	Heure.- Hour.						
VENT-WIND.	Vélocité. Max.	31	25	12	16	20	20
	Heure.- Hour.	6 p. m.	1 a. m.	2 & 12 p. m.	2 & 6 a. m.	3 & 4 a. m.	5 a. m.

JAMES FERNS } Surintendant. Superintendent.

Service des Alarmes d'Incendie.

Fire Alarm Department.

Rapport de la semaine finissant le Mercredi, 15 Novembre, à 12 p. m. Weekly report ending Wednesday, November 15th, at 12 p. m.

Quartier. Ward.	Date.	Avertisseur. Box.	A. M.	P. M.	Retour. Return.
St. Ann's	Nov. 9	Telephone.	7.20		No 3 to Murray and Smith.
Papineau	" 10	762		3.42	3.51
St. Ann's	" 11	Telephone.	6.21		No 2, to Victoria Bridge.
St. Louis	" 11	524		7.45	7.52
St. Gabriel	" 11	219		9.18	9.48
Papineau	" 11	755		9.38	9.45
Lafontaine	" 12	643	4.20		4.33
Papineau	" 12	783		7.46	7.52
West	" 13	Telephone.	10.20		No 1, to 1836 Notre Dame
St. Denis	" 13	916		4.35	5.01
West	" 13	Telephone.		8.28	No 1 & 1. Salvage To St. Peter Youville.
St. Ann's	" 13	352		11 47	12.01
St. Louis	" 14	52	12.57		1.02
"	" 14	626		3.58	4.02
St. Denis	" 14	9.3		5.00	5.16
St. George's	" 14	387		6.45	6.49
St. Denis	" 14	913		7.35	7.45
Lafontaine	" 14	595		8.58	9.07
Papineau	" 14	793		9.29	9.39
St. James	" 14	154		9.37	9.40
St. Ann's	" 15	Telephone.	7.50		No 1 to 170 McGill.
Lafontaine	" 15	758		3.12	3.19
Papineau		714		4.50	4.52
Hochelaga		84		5.50	6.03
St. Andrew's		Telephone.		9.00	No 10 to 2490 St. Catherine.
St. Jean-Bte.		654		9:02	9.46

JAMES FERNS } Surintendant. Superintendent.

MUTATIONS DE PROPRIETES.—TRANSFERS OF PROPERTIES.

Quartier. Ward.	No d'enregistrement. Registration Number.	Date de l'enregist. Date of registration.	Date du Contrat. Date of Deed.	Vendeur. Vendor.	Acquéreur. Purchaser.	No du Cadastre. Cadastral Number.	Etendue.—Area.	Rue. Street.	Prix. Price.
MONTREAL-OUEST.									
St-Joseph...	141437	8 Nov. 1905	28 Sept. '05	De C. Meunier	De H. Imbleau	½ N. O. 284	3059	Chatham	B \$ 2,000 00
"	141441	9 " "	2 Oct " "	L. Monarque	E. Ieduc	568	1739	Lamontagne	B 3,317 87
St-André	141443	9 " "	31 " "	T. G. Roddick	De C. Cushing	P. 1567-12	613	Overdale	L 367 50
St. George	141446	9 " "	19 " "	T. Peck	L. J. McEwen	P. N. O. 1860-U P. S. O. 186c-V P. 1860-XX	3276	Durocher	L 3,767 40
"	141449	9 " "	12 " "	St. Patrick Orphan Asylum	Mt. St. Patrick Refuge	P. 1160	16676	Lagauchetière	L 5,000 00
Ste-Anne	141471	14 " "	30 Oct. 1905	De S. Rochon & al.	D. Wasbroad	1769	8550	Chaboillez	B 2,190 60
Ste-Anne	141472	14 " "	18 " "	P. Kennedy	E. Kennedy & al.	1 80	4734	William	B 813 52
St. George	141473	14 " "	4 " "	De R. W. MacDougall.	R. Egan	P. N. O. 1374	3267	Mansfield	B 6,500 00
St. Joseph	141475	14 " "	8 Nov. "	Royal Inst for the Advan't of Learning	Henry Pearce	868	6423	St-Jacques	B 30,000 00
St-André	141476	14 " "	31 Oct. "	J. Bailey	H. L. Putman	P. S. E. 1699	2850	Mackay	B 7,500 00
St-André	141477	14 " "	2 Nov. "	J. Simpson & al	G. Hyde	P. S. O. 1726-A-6	2463	Ave. des Pins	L 3,200 00

MONTREAL-WEST.

MONTREAL-EST.

MONTREAL-EAST.

Lafontaine	64265	7 Nov. 1905	6 Nov. '05	P. Chapleau	William Savage	1202-11	2375	St-Denis	B 5,400 00
St-Laurent	64271	8 " "	2 " "	Le Protonot. de Mont.	W J Rafferty	411	836	Devienne	B 650 00
St. Louis	64274	8 " "	7 " "	Delle A. Whelan	Delle M.-A. Hall	889-1 & 888-4	1480	Cadieux	B 1,000 00
"	64290	9 " "	7 " "	C. T. Ballard	J. P. Hewitt	903-263	1500	Laval	B 2,700 00
Ste-Marie	64393	9 " "	31 Oct. 1905	I. Préfontaine	E. Germain	1359-19-9	1640	Logan	B 500 00
"	64294	9 " "	30 " "	J. Desrosiers	G. Forget	1489-4	1893	Chaussé	L 510 00
St-Jacques	64298	10 " "	10 Nov. '05	J. O'Sullivan	W. Clark	288	3587-5	Lagauchetière	B 4,410 00
Papineau	64302	10 " "	9 " "	T. Morin	A. Delorme	374	1063	Dorchester	B 2,100 00
Lafontaine	64303	10 " "	9 " "	J. B. Thibaudeau	A. Fraraccia	968	3850	Amherst	B 4,500 00
Papineau	64307	11 " "	8 " "	T. Quayle	Delle P. Groulx	½ 449	1300	Dorion	B 1,850 00
Ste-Marie	64310	11 " "	2 " "	De A. Marsan	M. Chaillé	1359-131	2400	Dufresne	L 325 00
St-Jacques	64311	11 " "	31 Oct. "	L. C. G de Tonnancourt	De S. L. Dusablon	538	4770	St-Catherine	L 32,000 00
Est	64312	11 " "	8 Nov. "	J. L. Roy	De J. Couture	180	2132	Craig	B 15,000 00
St-Jacques	64316	13 " "	11 " "	M. Langlois	L. E. Ouimet	539-3	1644	St-Christophe	B 6,200 00

HOCHELAGA & JACQUES-CARTIER.

St. Denis	117878	7 Nov. 1905	2 Nov. 1905	H. R. Drummond	W. Therrien	½ N. O. 331-260	2350	Garnier	L 237 50
"	117896	7 " "	15 Sept. "	Les Frs de l'Inst. Chrét	De J. J. Robillard	339-292	2678	do	L 589 16
St. Gabriel	1179 4	8 " "	28 Oct. "	J. N. C. Marengo	Alb. Blore	3399-132	1562	Knox	B 2,000 00
St. Denis	117934	9 " "	7 Nov. "	J. A. Godin	O. Constantineau	162-180	1540	Rivard	B 3,200 00
St. Jean-Bte.	117941	9 " "	8 " "	Chs: Beauchesne	A. Cléroux	248	1587	St-Hypolite	B 1,900 00
St. Denis	117946	9 " "	21 Oct. "	The St. Denis I. Co.	"The synd of D of M"	7-924 à 927	11,000	Labelle	L 400 00
Hochelaga	117954	9 " "	23 " "	Jos. Riendeau	E. Lamoureux	P. 29-7	2647	Notre Dame	B 5,700 00
Duvernay	117956	9 " "	6 Nov. "	A. Deschamps	Ve C. A. Dufresne	8-124	2600	Christ. Colomb.	B 5,700 00
"	117967	10 " "	9 Nov. "	E. Roy	A. Cadotte	P. 10-96	1692	St-André	B 1,850 00
"	117973	10 " "	2 Oct. "	L. J. C. E. Boyer & al.	A. Desjardins	8-169	2250	Boyer & Mentana	B 3,800 00
"	117974	10 " "	3 Oct. "	L. Malo	J: Bte Nap. Chabot	8-291	2470	do	B 6,150 00
"	117986	10 " "	31 " "	I. O. Gareau	De G. Pelletier	1-182	2575	Garnier	B 2,050 00
St. Gabriel	117990	11 " "	4 Nov. "	De D. Melville & al.	Adam Duncan	¼ 3167-99 & 100	4046	Ash Ave	B 2,700 00
"	117991	11 " "	4 " "	De Thos: Ellis	do	do	40,6	do	B Droits.
"	117996	11 " "	3 " "	A. Duncan	De Thos. Ellis	do	4046	do	B "
Hochelaga	118022	11 " "	3 Oct. "	Suc. Hy. Hogan	Delle D. Lacoste	148-2290	2000	Montgomery	L 204 00
"	118022	11 " "	23 " "	Z: Ste-Marie	Wm. Bédard	29-715	2500	Cuvillier	L 410 00
"	118024	11 " "	24 " "	The M. L. & Imp't Co.	Z: Ste-Marie	29-715	2500	do	L 300 00
"	118025	11 " "	23 " "	do	Jos. Riendeau	P. 29-7	2647	Notre-Dame	L 926 45
St. Denis	118026	13 " "	12 Nov. "	Delle D. Lacaille	Z: Charest	½ 8-730	2572-6	Labelle	B 2,000 00
Hochelaga	118029	13 " "	13 " "	C. C. Deguise & al.	Arth. Poirier	50-150	2250	St-Germain	L 418 62
"	118030	13 " "	13 " "	Arth. Poirier	J. H. E. Barry	50-150	2250	do	B 1,500 00
Ste-Marie	118031	13 " "	25 " "	J. Bte Pauzé	Theod. David & al.	166-565 & 566 166-569 à 571	8800	Frontenac	L } 2,000 00
"	118031	13 " "	25 " "	do	do	50-101	2500	St. Germain	L }
Hochelaga	118032	13 " "	27 Sept. "	T. Désormeau & al.	G. D. Brabant & al.	379-155	2000	Brebeuf	B 1,600 00
Duvernay	118034	13 " "	23 Oct. "	P. Deschaine	Hy. Tessier	1-14	2275	Lasalle	L 775 00
St. Gabriel	118036	13 " "	8 Nov. "	M. Rivet	Geo. Cholette	P. 2625	3530	Chateauguay	B 1,136 75
"	118036	13 " "	8 Nov. "	M. Rivet	Geo. Cholette	¼ 2626	1500	St-Laurent	B 3,900 00
St. Jean-Bte.	118044	13 " "	4 " "	Suc. J. McConnell	J. McConnell & al.	½ N. O. 362	3740	Frontenac	B 4,800 00
Ste-Marie	118045	13 " "	13 " "	L. Fredette	Ve Eug: Faquette	166-462 & 413 ½ N. 166-414			

{ B—Bâtisse; Building.
L—Lot; terrain vague.

P. TERRAULT,
Régistrare de la Ville.—Registrar.

PERMIS DE CONSTRUCTION. — BUILDING PERMITS.

Décernés durant la semaine finissant le 16 Nov., 1905.

Issued during the week ending the 16th Nov., 1905.

Date.	No. du Permis. a Permit Number.	Endroit.—Location.		Quartier. Ward.	Propriétaire: Owner.	Architectes. Architects.	Genre. Description.	Coût. Cost.
		No.	Rue.—Street.					
Nov. 8	1580 N...	Montgomery		148-1281	Hochelaga	Papineau, A	1 hangar	300 00
" 8	1581 N	Garnier		1-52	Duvernay	Beauchamp, Jos.	3 logements	2,500 00
" 8	1582 N			1-51	"	Lavigne, P.	3 "	2,500 00
" 8	1583 N	St. Hubert		627-7	St. Denis	Pellerin, L. S.	1 magasin	1,500 00
" 9	1584 N	St. Catherine & Amherst.		579	St. Jacques	Quebec Bank	1 banque	26,000 00
" 9	1585 N	219 Fullum		1471 pt. I	St. Marie	Com. d'Ecoles Catholiques	1 école	40,000 00
" 9	1586 N	St. Etienne		574	St. Anne	Montreal Steel Works	1 shed	300 00
" 10	1587 N	Notre Dame		244	St. Joseph	Décary Succession	1 écurie	800 00
" 11	1588 R	Wolfe		244	Lafontaine	Morelle, Jos	1 cuisine	700 00
" 11	1589 N	Labelle		8 p. 768	St. Denis	P. C. Chevalier	1 logement	400 00
" 13	1590 N	Montgomery		148 s. 2257	Hochelaga	Jos. Rhéame	1 hangar	400 00
" 13	1591 N	Fabre		P. 344	St. Denis	O. Racine	2 logements	1,800 00
" 13	1592 R	116 Brebeuf		7 p. 81 et 82	Duvernay	Jos. David	2 "	125 00
" 13	1593 N	Chaussé		1488 p. 4	St-Marie	G. Forget	3 "	2,500 00
" 13	1594 R	1774 St. Catherine		579 s. 1, 2 et 3	St. Louis	J. B. Baillargeon	1 hangar	200 00
" 13	1595 N	Hogan		148 s. 2218	Hochelaga	A. Grisé	1 "	200 00
" 13	1596 N			148 s. 2217	"	A. S. Duhamel	1 "	200 00
" 13	1597 N	Wurtele		148 s. 2360	"	Exsior Desjardins	1 "	700 00
" 13	1598 N	Hogan		148 s. 2220	"	L. Champagne	1 "	400 00
" 13	1599 N			148 s. 2224	"	Jos. Thouin	1 "	150 00
" 13	1600 N			148 s. 2219	"	John Millard	1 "	300 00
" 13	1601 N			148 s. 2226	"	H. Ladouceur	1 "	300 00
" 13	1602 N	Montgomery		148 s. 2253	"	W. Ménard	1 "	400 00
" 13	1603 N	Wurtele		148 s. 2385	"	H. Foster	1 "	400 00
" 13	1604 N	Montgomery		pt. de 148	"	Ed. Thonin	2 logements	900 00
" 13	1605 N	Huntley		8 s. 610	St. Denis	A. A. Gagné	2 "	2,600 00
" 14	1606 N	Fullum		1332 et 1333	St-Marie	Frères du Sacré-Coeur	1 logement	10,000 00
" 14	1607 N	Drolet		168 s. II	St. Denis	L. C. Papineau	3 "	4,000 00
" 14	1608 N			168 s. 12	"	David et Dubreuil	3 "	4,000 00
" 14	1609 N	Frontenac		166 s. 569	Hochelaga	"	3 "	2,667 00
" 14	1610 N			166 s. 570	"	"	3 "	2,667 00
" 14	1611 N			166 s. 571	"	"	3 "	2,667 00
" 14	1612 N	Dorchester		p. 371	St. Louis	P. Nucciaroni	1 hangar	150 00
" 14	1613 R	LaPrairie		2980	St. Gabriel	Jos. Rousseaux	1 logement	100 00
" 14	1614 N	131 Amherst		388	St-Jacques	E. R. Gunning	2 "	3,000 00
" 14	1615 N	133		388	"	C. B	3 "	3,000 00
" 14	1617 N	135 & 137		389	"	"	3 "	3,000 00
" 14	1618 R	St. Antoine		959	St. Joseph	J. O. Gravel	1 magasin	6,000 00
" 14	1619 R	Centre		3400	St. Gabriel	Cité de Montréal	1 usine	3,486 00
" 14	1620	St. Urbain		443 s. A et B.	St. J. Baptiste	Rev. J. A. Gordon	1 church	4,200 00
" 26	1621	55 LaSalle		27 s. I	Duvernay	P. Corbeil	2 logements	1,500 00

a { N.—Nouveaux édifices.—New buildings.
R.—Réparations.—Alterations.

ALCIDE CHAUSSE,
Inspecteur des Edifices.—Inspector of Buildings.
Par A. D.



DEPARTEMENT de la VOIRIE.

Enlèvement de la Neige des Trottoirs.

Des soumissions cachetées, adressées au greffier de la Ville, et déposées à son bureau, à l'Hôtel de Ville, seront reçues jusqu'à midi, jeudi le 23 novembre 1905, pour l'enlèvement de la neige de la surface des trottoirs dans les limites des quartiers Est, Centre et Ouest, y compris les trottoirs des deux côtés des rues bornant ces quartiers.

Les cahiers des charges, formules de soumission et enveloppes, avec tous les renseignements voulus, pourront être obtenus au bureau de l'Inspecteur de la Ville, à l'Hôtel de Ville.

Toute soumission qui ne sera pas faite sur les formules et mise dans les enveloppes officielles sera écartée.

Le Conseil se réserve le droit de rejeter la plus basse ou toute autre soumission.

Les soumissions seront ouvertes par le soussigné en présence des intéressés à la première séance de la Commission de la Voirie qui suivra leur réception.

Par ordre,

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

BUREAU DU GREFFIER DE LA VILLE,
HOTEL DE VILLE,
Montréal, 13 novembre 1905.



ROAD DEPARTMENT.

Snow Cleaning from Sidewalks.

Sealed tenders, addressed to the City Clerk, and deposited in his office, in the City Hall, will be received up to 12 o'clock, noon, on Thursday, November 23rd, 1905, for the removal of snow from the area of sidewalks comprised within the limits of the East, Centre and West Wards, including the sidewalks on both sides of streets bounding this area.

Specifications, forms of tender and envelopes, together with all information, may be obtained at the office of the City Surveyor, in the City Hall.

No tender will be considered unless made on the above mentioned forms and enclosed in the said envelopes.

The City Council reserves the right to reject the lowest or any tender.

The tenders will be opened by the City Clerk, in the presence of the interested parties, at the first meeting of the Road Committee following their reception.

By order,

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, Nov. 13th, 1905.